

SAMUDRA

REVUE

REVUE TRIANNUELLE DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PÊCHE



Défendre la pêche artisanale

Piraterie au large de la Somalie

Les aires marines protégées (AMP) en Inde

Pêcheries traditionnelles au Mexique

Capital social et AMP

Petits poissons indigènes



L'ICSF est une Ong internationale qui s'intéresse aux problèmes de la pêche à travers le monde. Ce collectif est officiellement reconnu par le Conseil économique et social des Nations unies et il est sur la liste spéciale des Ong internationales à l'OIT. Il a aussi le statut d'organisme de liaison à la FAO.

Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et scientifiques. Il suit l'actualité, effectue des études, facilite les échanges, mène des campagnes d'opinion et

d'action, diffuse l'information. Sa revue SAMUDRA (Océan en sanskrit) sera heureuse de recevoir réactions et contributions. La correspondance doit être adressée au bureau de Chennai (Madras) en Inde.

Les opinions exprimées dans les articles publiés sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'ICSF.

Toute la série SAMUDRA est disponible en anglais, en français et en espagnol sur <http://www.icsf.net>



OLIVIER BARBAROUX

SAMUDRA

R E V U E

REVUE TRIANNUELLE DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI AUX TRAVAILLEURS DE LA PÊCHE

N° 52 | MARS 2009

PAKISTAN FISHERFOLK FORUM

PREMIÈRE DE COUVERTURE



Tableau à l'huile sur toile
de V. Raajendran

PUBLIÉ PAR

Chandrika Sharma pour
Collectif international d'appui aux
travailleurs de la pêche
27 College Road, Chennai 600 006,
Inde
tél : (91) 44-2827 5303
fax : (91) 44-2825 4457
courriel : icsf@icsf.net

BUREAU DE L'ICSF EN BELGIQUE

Sentier des Rossignols 2
1330 Rixensart, Belgique
tél : (32) 2-652-5201
fax : (32) 2-654-0407
courriel : brianoscarlet.be

PRÉPARÉ PAR

K G Kumar

TRADUCTION

Gildas Le Bihan

MISE EN PAGE

P Sivasakthivel

IMPRIMÉ PAR

Nagaraj and Company Pvt. Ltd,
Chennai

DESSINS DE

Sandesh (sandeshcartoonist
@gmail.com)

PUBLICATION NON COMMERCIALE
À DIFFUSION LIMITÉE

SAMUDRA News Alerts

SAMUDRA News Alerts est un service de veille gratuit
qui diffuse, quotidiennement et avec un résumé
hebdomadaire, des nouvelles et des analyses relatives
au monde de la pêche, de l'aquaculture et domaines
connexes, en format ordinaire ou html.

Il s'agit de documents de bonne source qui traitent
essentiellement de la pêche artisanale, surtout dans
les pays du Sud, de la place des femmes dans ce
secteur d'activité, de la sécurité en mer, mais aussi
de problèmes environnementaux, des océans. Vous
pouvez vous abonner à ce service sur le site de l'ICSF
(www.icsf.net), où vous trouverez également la
collection complète de la revue SAMUDRA.

QUATRIÈME DE COUVERTURE



Petite vendeuse du marché au poisson,
Pusan, Corée du Sud
photo : Olivier Barbaroux



COMPTE-RENDU

Défendre la pêche artisanale 4

Lors d'une récente réunion du COFI, il a été
question de petite pêche durable

DOCUMENT

Une contribution importante 10

Déclaration sur ce Point 9 à la 28ème session
du COFI

SOMALIE

Pirates ou sauveurs de la côte ? 12

Il serait bon de ne pas trop simplifier le
problème de la piraterie au large de la Somalie

COMPTE-RENDU

Gérer au bénéfice de tous 17

Avec des modes de protection soucieux
de la vie des gens

MEXIQUE

Pris dans l'évolution 26

Au Yucatán, la pêche traditionnelle existe
depuis longtemps dans les réserves marines

ANALYSE

L'importance du capital social 32

Les politiques de conservation qui font appel
aux AMP ne doivent pas oublier cet aspect

RÉPONSE

Pêches communautaires 37

Plutôt que de cogner sur le MSC, il vaudrait
mieux travailler avec lui

PAYS-BAS

Une lubie de gestionnaires ? 39

L'application d'une gestion fondée sur des droits
aux pêcheries intérieures paraît difficile

COMPTE-RENDU

Petites mais nourissantes 43

À Dhaka, un atelier récent a démontré l'intérêt
des espèces de petits poissons indigènes

ANNONCE

Nouveautés 48

L'ICSF a mis de nouvelles sources d'information
sur son site

ÉDITORIAL 3

BRÈVES 50

ALAIN LE SANN

Pêcheur artisan au travail, France



Nord ou Sud, les petits bateaux sont le bon choix

Dans la crise sociale, économique et écologique qui affecte leurs pêcheries, les pays du Nord ont beaucoup à apprendre de la pêche artisanale des pays du Sud

Lors de la 28^{ème} session du Comité des pêches de la FAO, les discussions sur le thème *Pour une pêche artisanale durable* ont fait apparaître d'importantes divergences entre les délégations du Nord et du Sud (voir *Défendre la pêche artisanale*, p. 4).

Un certain nombre de questions sont ainsi restées sans réponse : œuvrer pour des pêches artisanales durables, est-ce une préoccupation des seuls pays du Sud, est-ce aussi un objectif des pays du Nord ? Si oui, comment et dans quelle mesure ? Dans les pays du Nord, la pêche artisanale ne serait-elle qu'une sorte de secteur social à la disposition d'autochtones, de personnes pratiquant une pêche de subsistance, qui sont très tributaires des ressources halieutiques, qui ont des liens culturels traditionnels avec ce type d'activité ? La pêche artisanale est-elle en soi plus durable, plus équitable et socialement et culturellement plus valable que la pêche industrielle ? La pêche à petite échelle n'est-elle qu'un modèle réduit de la pêche à grande échelle qui, elle, a pris des proportions incontrôlées et qui exige maintenant un renforcement des mesures de gestion, une réduction de l'effort de capture, une plus nette rationalisation ?

La Déclaration de Bangkok signée des organisations de la société civile (voir *Pour nos droits et libertés*, SAMUDRA n° 51, p. 7) ne fait pas ces distinctions. Dans les zones économiques exclusives, il faut accorder la préférence à la pêche artisanale, dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement. Et il en va de même des autres demandes formulées par ce texte.

Lors de la 28^{ème} session du COFI, ce point de vue ne semblait pas partagé par de nombreuses délégations du Nord. La Nouvelle-Zélande considère que le contenu et la mise en œuvre de certains aspects de la pêche artisanale (par exemple, la lutte contre la pauvreté) ne concernent pas vraiment sa pêche artisanale. Le Canada appuie un programme spécial visant à appliquer des principes de gestion « modernes » dans le secteur artisanal. Et l'Union européenne avait décidé de ne pas parler de ses pêches artisanales.

Les délégations des pays du Nord semblaient vouloir dire : ça ne nous concerne pas ! Dans les pays en développement sans doute, il serait peut-être bon de développer la pêche artisanale afin de lutter contre la

pauvreté et d'assurer la sécurité alimentaire ; mais cela ne touche pas les pays du Nord. Dans ces régions, à part quelques exceptions, ni la pêche artisanale ni la pêche industrielle ne tiennent une place si importante dans la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire. Comme leurs pêcheries n'apportent qu'une part relativement modeste (et en voie de diminution) du poisson consommé chez eux, et que l'État providence s'occupe des problèmes de pauvreté, il semblerait que la pêche artisanale ne soit pas un sujet de préoccupation là-bas.

Dans les pays du Nord, cinq décennies de boom économique, d'industrialisation, de subventions, d'investissements des entreprises, de prépondérance des marchés ont fini par affecter divers secteurs de la production alimentaire, en particulier la pêche, tant artisanale qu'industrielle. Les pays du Nord sont maintenant

confrontés à une crise, l'effort de pêche étant bien trop important compte tenu de l'amenuisement constant de la ressource. À présent, la plupart des pays du Nord sont tributaires de pays du Sud pour leur sécurité alimentaire, surtout en matière de poisson, car environ 80 % de sa production mondiale vient de pays en développement. Il semblerait que les décideurs des pays du Nord soient en faveur de flottilles industrielles plus réduites et veuillent se passer de la pêche artisanale. Cela profitera uniquement aux monopoles de la pêche et de la distribution.

Dans les pays industrialisés où l'économie se porte bien, personne ne se soucie vraiment du sort des communautés de petits pêcheurs. L'État providence est là pour s'occuper de ces gens et de leur culture, comme le notait Svein Jentoft au début de son article *Les droits humains des gens de la pêche artisanale* (SAMUDRA n° 51, novembre 2008, p.13). Il ajoute cependant que, malgré cette protection, des populations de petits pêcheurs (peuples autochtones ou autres) sont en voie de marginalisation, d'appauvrissement, jusqu'à être menacées de disparition.

Pourtant, dans la situation où se trouvent actuellement les pêcheries des pays du Nord, la pêche artisanale pourrait donner un caractère plus durable au secteur de la pêche et amortir aussi l'impact des prochains efforts de réduction des capacités de capture sur les communautés qui vivent de cette activité.



Défendre la pêche artisanale

La dernière session du Comité des pêches de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a débattu de pêche artisanale durable

Le point 9 de l'ordre du jour de la 28^{ème} session du Comité des pêches (COFI) de la FAO avait pour objectif essentiel d'examiner les conclusions de la Conférence mondiale sur la pêche artisanale qui s'était tenue à Bangkok du 13 au 17 octobre 2008 (voir *Savoir de quels droits on parle*, SAMUDRA n° 51, novembre 2008, p. 4).

Cette conférence historique réunissait 280 participants venus de 65 pays : représentants de la pêche artisanale et à petite échelle, membres d'organisations non gouvernementales, d'organismes intergouvernementaux, scientifiques. Le COFI était invité à présenter des orientations sur les actions à entreprendre, dans le cadre national et international, pour assurer la durabilité des pêches artisanales et pour renforcer leur contribution aux Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations unies.

Le COFI était invité à présenter des orientations sur les actions à entreprendre, dans le cadre national et international, pour assurer la durabilité des pêches artisanales...

Avant que les Membres du COFI ne prennent la parole, Zbigniew Karnicki, son président, a autorisé Naseegh Jaffer, coordinateur du Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP) à faire une déclaration au nom du WFFP, du Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF) et du Comité international de planification (CIP/IPC) pour la souveraineté alimentaire. Elle demandait que soit inclus dans le Code de conduite pour une pêche responsable (1995) de la FAO un chapitre supplémentaire portant sur le développement durable de la pêche artisanale afin de créer les conditions nécessaires pour que les femmes et les hommes concernés puissent

bénéficier de leurs droits économiques, sociaux et culturels, de leurs droits civils et politiques. Ce texte, qui deviendrait une partie intégrante du Code de conduite, serait élaboré en consultation avec les communautés de pêcheurs artisans.

Le représentant de la Thaïlande est ensuite le premier à s'exprimer sur ce point 9 de l'ordre du jour. Il dit que la pêche artisanale présente un intérêt évident pour la bonne santé des écosystèmes, pour donner du travail aux communautés côtières, pour assurer leur sécurité alimentaire. Il suggère un plan d'action international (PAI/IPOA) et un programme permanent pour promouvoir des pêches artisanales durables.

L'Inde souligne le rôle essentiel de la pêche artisanale et attire l'attention sur l'état de vulnérabilité des petits pêcheurs qui ont beaucoup de mal à accéder aux services indispensables à la personne humaine. Les indices du développement humain de ce pays, fait-on savoir, montrent que ces gens restent en dessous de la moyenne nationale en matière de développement. Son représentant suggère un programme mondial particulier pour la pêche artisanale, plus la création d'un sous-comité séparé pour ce secteur.

La Mauritanie considère que la pêche artisanale est vitale pour le développement et propose la constitution d'un sous-comité de la pêche artisanale et l'inclusion au Code de conduite d'un article consacré à ce secteur.

Sécurité alimentaire

L'Indonésie dit que 80 % de sa flotte de pêche nationale est composée de petits bateaux et souligne l'importance de ce secteur pour la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. Elle appuie l'idée d'un plan d'action international pour la pêche artisanale et d'un sous-comité pour donner plus de poids à ce secteur.

Ce compte-rendu a été rédigé
par **Sebastian Mathew** (icsf@icsf.net),
Conseiller pour les Programmes à l'ICSF

Le Malawi attire en particulier l'attention sur le problème de l'arrestation et la détention de petits pêcheurs même dans les eaux intérieures (lac Malawi...) par le Mozambique et le Malawi. Le Malawi soutient l'idée de la création d'un sous-comité de la pêche artisanale mais est contre l'ajout d'un nouvel article au Code de conduite car ce code est déjà bien difficile à mettre en œuvre tel qu'il est.

Le Chili donne des précisions sur son secteur artisanal, qui va de la pêche de subsistance à la pêche tournée vers l'exportation, et qui représente 30 % de l'ensemble de la production nationale de poissons plus toute la production de fruits de mer et d'algues. Il ajoute qu'il faut renforcer les capacités de ce secteur pour améliorer les normes et la qualité sanitaire des produits, pour développer les débouchés, par une diversification des marchés notamment. Il faut aussi offrir une protection sociale aux gens de ce secteur. Le représentant chilien précise alors les mesures adoptées en ce sens par son pays : système de pension et aide médicale gratuite pour les petits pêcheurs. Puis il parle du rôle des femmes dans ces communautés, qu'il importe de reconnaître à sa juste valeur.

Le représentant du Soudan dit que les pêcheurs ne sont pas bien organisés dans la mer Rouge et parle des problèmes de protection de la ressource et de l'emploi dans cette région. Il faudrait prendre des mesures de gestion appropriées dans ces domaines afin d'assurer une vie convenable à ces populations. Il soutient la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et l'élaboration d'un programme mondial en faveur de la pêche artisanale.

L'Égypte préconise un organisme ou un arrangement régional pour la mer Rouge. Elle se dit préoccupée par le problème des arrestations et emprisonnements de pêcheurs.

L'Arabie saoudite précise qu'une bonne partie (40 %) de ses pêcheurs et de ses bateaux de pêche sont dans le secteur artisanal. La production des petits pêcheurs se vend à meilleur prix car elle est de meilleure qualité. Des aires protégées ont été mises en place afin de protéger les moyens d'existence des petits pêcheurs et aussi préserver les récifs coralliens. Des initiatives sont également en cours pour constituer des coopératives de pêcheurs.

Le représentant d'El Salvador parle de l'intérêt de la création de groupements

de pêcheurs pour instaurer une pêche responsable. Pour tendre vers cet objectif, le pays a mis en place une approche à trois niveaux : mondial, régional, local. Le niveau régional couvre l'Amérique centrale tandis qu'au niveau local on agit par l'intermédiaire des responsables des communautés de pêcheurs. Le Salvador est en faveur d'un programme particulier d'appui à la pêche artisanale et d'un sous-comité de la pêche artisanale.

Le Mozambique dit que le secteur artisanal (en mer et dans les eaux intérieures) est absolument vital pour le développement rural, surtout pour l'emploi. Près d'un million de personnes (dont 400 000 pêcheurs) vivent d'une façon ou d'une autre de la petite pêche. Le Mozambique appuie l'idée d'un chapitre nouveau dans le Code de conduite et aussi la création d'un sous-comité et d'un programme spécial pour la pêche artisanale.

La Commission européenne dit qu'il faut lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (IUU) afin de protéger les moyens d'existence des populations de petits pêcheurs. Son nouveau règlement visant à prévenir, contrecarrer, éliminer ces activités devrait protéger ainsi les communautés de petits pêcheurs des pays en développement contre les pertes de revenus et d'emplois et ne les empêcherait pas de pouvoir exporter sur les marchés européens. L'UE déclare à nouveau son engagement en faveur des Objectifs du Millénaire pour le développement et estime qu'il faut accorder une plus grande attention aux capacités de développement de la pêche artisanale. La Commission européenne dit ne pas être en faveur d'un nouvel article sur la pêche artisanale dans le Code de conduite mais

GIULIO NAPOLITANO/FAO



Séance d'ouverture à la 28ème session du Comité des pêches (COFI) de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

soutient l'application concrète de tous les articles actuels et le développement continu, selon un processus inclusif, des directives techniques relatives à la contribution des pêches artisanales à la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

L'Afrique du Sud, compte tenu de l'importance de l'apport de la pêche artisanale à la production et la consommation mondiales de poisson, suggère l'élaboration d'un instrument particulier et exhaustif pour la pêche artisanale et appuie l'idée d'un article spécial sur la pêche artisanale dans le Code de conduite.

Le représentant de la Chine dit que le secteur artisanal, qui tient une place importante dans ses pêches côtières et intérieures et dans l'aquaculture, est gage de sécurité alimentaire, de sécurité sociale et de développement humain. La pêche artisanale est cependant vulnérable face au changement climatique et aux catastrophes

des sous-comités mais qu'il soutient quand même l'idée d'un sous-comité de la pêche artisanale au sein du COFI. Il est également d'accord pour l'ajout d'un chapitre spécial sur la pêche artisanale au Code de conduite. Le Sénégal appuie la constitution d'un sous-comité du COFI et d'un programme particulier pour la pêche artisanale.

L'Ouganda préconise de renforcer le rôle de la pêche artisanale dans le développement national et souhaiterait une définition claire de la pêche artisanale, et aussi l'adoption de systèmes de cogestion pour assurer une participation directe des pêcheurs à la gestion des pêcheries. L'Ouganda soutient l'idée d'un chapitre spécial sur la pêche artisanale à ajouter au Code de conduite.

Le représentant de la République de Corée dit qu'il y a un nombre important de petits pêcheurs dans son pays. Il exprime des réserves quant à l'opportunité des écolabels et des systèmes de certification, surtout si les coûts de l'opération sont élevés. Il aimerait s'assurer que ces programmes ne sont pas en fait des barrières commerciales invisibles pour la pêche artisanale. Étant donné les conditions de travail rudes de la pêche artisanale, la Corée voit d'un œil favorable l'introduction de la problématique des droits humains dans l'ordre du jour de la pêche. Elle demande l'ajout d'un chapitre spécial sur la pêche artisanale au Code de conduite.

La Nouvelle-Zélande dit que ses pêcheurs artisans sont prospères car ils produisent des espèces commercialement rentables comme l'ormeau et la langouste. Elle fait remarquer que la définition et la matérialisation de certains aspects relatifs à la pêche artisanale ne concernent pas vraiment ce pays, notamment la lutte contre la pauvreté. La Nouvelle-Zélande souligne l'importance de la cohérence en matière de gestion des capacités de capture dans la pêche artisanale, et reconnaît à cet égard l'intérêt d'une approche fondée sur des droits. Elle souhaite également l'élaboration d'un nouveau chapitre pour le Code de conduite, qui traitera tout particulièrement de la pêche artisanale dans les pays en développement.

Thon de ligne

Le représentant des Maldives dit que la pêche artisanale est davantage respectueuse de l'environnement et qu'elle est plus bénéfique pour les populations littorales. Dans ce pays, la pêche au thon est essentiellement

Il arrive parfois que les droits des petits pêcheurs ne soient pas respectés, et la pollution les oblige souvent à abandonner leurs lieux de pêche traditionnels.

naturelles. Il arrive parfois que les droits des petits pêcheurs ne soient pas respectés, et la pollution les oblige souvent à abandonner leurs lieux de pêche traditionnels. La Chine a adopté un certain nombre de politiques et de mesures en faveur de la pêche artisanale : formations techniques avec possibilités de réorientation, vulgarisation des connaissances scientifiques et des technologies, diffusion de modes de gestion écologiques dans l'aquaculture, distribution d'équipements de sécurité pour les bateaux et les équipages et pour éviter les collisions en mer. La Chine dit qu'il faudrait rationaliser le secteur artisanal afin de réduire l'effort de pêche et suggère que la FAO, dans le cadre de son mandat, élabore un plan d'action international (PAL/IPOA) pour la pêche artisanale.

La Côte d'Ivoire et le Maroc soutiennent aussi l'idée d'un PAL/IPOA. L'Île Maurice dit qu'elle soutient l'idée d'un programme mondial particulier pour la pêche artisanale sous l'égide de la FAO. Le Tchad et le Costa-Rica sont aussi pour la création d'un programme spécial pour le secteur artisanal. L'Équateur dit qu'il n'est pas vraiment d'accord avec la prolifération

artisanale : c'est dans la tradition, la culture locale. Cette pêche à la canne devrait bien mériter, fait-on observer, l'attribution d'une appellation géographique. La pêche artisanale et la pêche commerciale ciblent souvent les mêmes stocks et, en bien des endroits du monde, la pêche artisanale est menacée par les opérations de cette pêche commerciale. Si on ne fait pas la différence entre la production de l'une et de l'autre au débarquement, alors la pêche artisanale court un risque certain. Les pays industrialisés devraient donc payer plus pour les produits de la pêche artisanale des pays en développement qui respectent l'environnement. Les Maldives appuient aussi l'idée d'un sous-comité du COFI sur la pêche artisanale et l'inclusion au Code de conduite d'un chapitre spécial relatif à ce secteur.

Kiribati suggère l'élaboration d'un cadre de gestion et de développement visant à renforcer la contribution des petits pêcheurs à une pêche durable dans le Pacifique Sud. Kiribati déplore la perte de vies humaines et d'équipements de pêche, notamment d'embarcations de moins de 10 m. Il s'avère que les opérations de recherche et de sauvetage pour les petits bateaux ont un coût prohibitif. Cela consomme des ressources qui auraient permis de mieux équiper les bateaux artisans et de renforcer ainsi leur sécurité. Cela réduit aussi les capacités disponibles pour la lutte contre la pêche IUU dans la zone économique exclusive. Kiribati propose que soient élaborés un cadre approprié et une stratégie afin d'équiper à prix raisonnable les flottilles artisanales en matériel de sécurité.

L'Afghanistan dit qu'un programme mondial consacré à la pêche artisanale, qu'un PAI/IPOA ou des directives internationales pour la pêche artisanale sont choses complémentaires. On pourrait élaborer un PAI/IPOA qui, par la suite, constituerait des directives internationales sur la pêche artisanale. Sur la question de la création ou pas d'un sous-comité de la pêche artisanale au COFI, l'Afghanistan dit qu'on devrait tenir compte du fait que la FAO n'a pas de sous-comité spécialement consacré aux petits agriculteurs.

L'Angola parle de la contribution tout à fait importante de la pêche artisanale à l'emploi et la sécurité alimentaire. Elle occupe la première place dans les pêcheries de ce pays. Les femmes ont une place prédominante dans la transformation et certaines dirigent des coopératives. L'Angola est pour un sous-comité de la pêche

artisanale au COFI, un PAI/IPOA, un chapitre supplémentaire relatif à la pêche artisanale dans le Code de conduite, un programme spécial consacré à la pêche artisanale et qui cherchera aussi à améliorer la sécurité à bord des petits bateaux de pêche.

La Norvège est contre l'idée de reprendre le Code de conduite pour y ajouter un chapitre spécial sur la pêche artisanale, préférant plutôt un PAI/IPOA qui traiterait de tous les aspects de cette activité. Un tel chapitre ne permettrait pas de traiter tous les aspects de la pêche artisanale de façon concrète. La Norvège rejette également l'idée d'un sous-comité du COFI sur la pêche artisanale car les problèmes débattus dans ce sous-comité reviendraient en discussion au COFI. S'inspirant du processus préparatoire des organisations de la société civile qui a précédé la Conférence mondiale de Bangkok sur la pêche artisanale (voir *Savoir de quels droits on parle*, SAMUDRA n° 51, p. 4), la Norvège dit qu'elle soutiendra trois consultations régionales d'experts sur la pêche artisanale qui déboucheront sur une consultation technique internationale afin d'élaborer un plan d'action international (PAI/IPOA). La Norvège participera à ces réunions et accepte de les cofinancer. Elle annonce qu'elle a décidé d'organiser une conférence internationale sur peuples autochtones et pêche artisanale.

Les États-Unis reconnaissent qu'il serait bon d'augmenter la contribution de la pêche artisanale au développement durable et d'améliorer les capacités en matière de gestion des pêches en mettant en œuvre des processus communautaires

JACKIE SUNDE/MDT



Une partie de l'assistance à l'événement parallèle consacré au point 9 de l'ordre du jour : *Pour une pêche artisanale durable - Associer pêche responsable et développement social*

Événement parallèle

Parlons des droits humains

Le 4 mars 2009, à l'occasion de la 28^{ème} session du Comité des pêches (COFI) de la FAO, a eu lieu un événement parallèle sur le thème *Les droits humains des communautés de pêche artisanale - Quels engagements devrait prendre la FAO ?*. Il était organisé par le Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP), le Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF), le Comité international de planification (IPC) des ONG/OSC pour la souveraineté alimentaire. Cette rencontre, animée par Naseegh Jaffer, a donné lieu à six communications qui ont été très suivies.

Arthur Bull et Herman Kumara du WFFP ont présenté la Déclaration de Bangkok sur la pêche artisanale qui expose les préoccupations et les intérêts des communautés de petits pêcheurs. Ce texte, ont-ils fait remarquer, est le résultat d'une vaste

à la mise en pratique, Thomas Kocherry du WFFP a demandé à la communauté internationale de ne pas en rester aux belles phrases sur les droits humains mais de penser aussi à respecter ses engagements. Il a ajouté que les organisations de petits pêcheurs ont un rôle indispensable à tenir, notamment pour lancer des campagnes, mener des combats afin d'inciter les gouvernements à concrétiser leurs engagements en matière de droits humains.

Sur le thème *Les Directives sur le droit à l'alimentation - Recommandations pour la pêche*, Barbara Ekwall, coordinatrice de l'Unité chargée du droit à l'alimentation à la FAO, a souligné que les États ont l'obligation d'assurer la sécurité alimentaire et que l'approche fondée sur les droits humains s'avère particulièrement pertinente en matière d'accès à la ressource, de participation effective des

JACKIE SUNDE/MDT



Thomas Kocherry, Chandrika Sharma, Barbara Ekwall, Naseegh Jaffer, Arthur Bull et Herman Kumara lors de l'événement parallèle organisé par le WFFP, l'ICSF et l'IPC, le 9 mars 2009

consultation qui comprenait trois ateliers régionaux en diverses parties du monde.

Chandrika Sharma de l'ICSF, qui s'exprimait sur le thème *Reconnaître les droits humains des communautés de petits pêcheurs - Faut-il un instrument négocié à la FAO ?*, a exposé le bien-fondé d'un instrument négocié sur la pêche artisanale, notamment un chapitre particulier sur la pêche artisanale dans le Code de conduite pour une pêche responsable.

Cette proposition a été appuyée par Natalia Laiño Lojo du WFFP. Parlant de son organisation, qui œuvre auprès des ramasseuses de coquillages, elle fait remarquer que les questions de genre sont totalement absentes du Code de conduite alors que les femmes tiennent de toute évidence une place fort importante dans le secteur de la pêche.

Dans son exposé intitulé *L'approche des droits humains dans la pêche - Passer des engagements*

diverses parties prenantes et d'attention envers les groupes les plus fragiles de la société.

Le dernier exposé a été celui de Federica Donati du Bureau du Haut-commissariat aux Droits de l'Homme, Genève, sur le thème *Adopter une approche fondée sur les droits humains dans la pêche - Quelles sont les différentes étapes ?*. Elle a dit que le processus adopté pour l'application de l'approche fondée sur les droits humains est aussi important que les résultats eux-mêmes. Il faut garder à l'esprit les principes de la participation, de l'égalité, de la non discrimination, de la responsabilité. Les États ont l'obligation de respecter, protéger et appliquer pleinement les droits humains. Et cela doit transparaître dans les divers cadres constitutionnels et législatifs, dans des institutions accessibles et efficaces, telles que les parlements et structures judiciaires.

et cogestionnaires et en réduisant les pertes après capture. Les États-Unis ne sont pas pour la création d'un sous-comité sur la pêche artisanale au COFI à l'heure actuelle, ni pour un PAI/IPOA dans ce domaine. Ils suggèrent de construire un nouveau chapitre sur la pêche artisanale dans le Code de conduite en se fondant sur ses dispositions actuelles mais sans bouleverser les articles existants.

Le Brésil dit qu'il faut respecter les droits humains des pêcheurs et qu'il est tout à fait judicieux de considérer le droit à la nourriture comme un droit humain. Le Brésil estime que les aires marines protégées sont un outil approprié pour tendre vers une pêche durable. Il s'inquiète de ce que les communautés de pêcheurs peuvent être négativement affectées par des mesures commerciales unilatérales. Il demande à la FAO de prendre des avis juridiques sur l'idée d'ajouter un chapitre supplémentaire au Code de conduite sans toucher au contenu actuel.

Le Canada dit qu'il est impossible de parvenir à une définition universelle de la pêche artisanale. Dans ce pays, par exemple, cela recouvre aussi bien la pêche de subsistance des peuples autochtones que des pêcheries commercialement très rentables. Le Canada estime qu'une approche fondée sur des droits serait une bonne chose pour la gouvernance des pêches. Il est pour un programme spécial visant à appliquer des moyens de gestion modernes dans la pêche artisanale, mais contre un chapitre nouveau dans le Code de conduite et contre un PAI/IPOA sur la pêche artisanale.

Le Cambodge précise que plus de 80 % de l'apport en protéines animales de sa population provient de la pêche. Pour les Cambodgiens, le poisson c'est comme le beurre et le fromage pour les Européens. Son représentant cite l'atelier consacré à l'approche fondée sur des droits dans la pêche artisanale qui avait eu lieu à Siem Reap en 2007, avec l'ICSF comme co-organisateur (voir *Affirmer ses droits, définir ses responsabilités*, SAMUDRA n° 47, juillet 2007). Le Cambodge est pour la création d'un sous-comité de la pêche artisanale au COFI et pour l'élaboration de directives internationales sur la pêche artisanale, ou même pour une compilation des meilleures pratiques dans ce domaine.

Recommandations spécifiques

Quarante Membres sont intervenus sur ce point de l'ordre du jour. La majorité ont exprimé des recommandations particulières

sur les aspects suivants : 1) créer un programme mondial spécifique sur la pêche artisanale, 2) créer un chapitre spécial sur la pêche artisanale dans le Code de conduite, 3) élaborer un PAI/IPOA sur la pêche artisanale, 4) créer un sous-comité de la pêche artisanale au COFI. Certains Membres ont fait plus d'une recommandation pour soutenir la pêche artisanale à l'échelle mondiale ; quelques-uns ont soutenu un PAI/IPOA autonome ; d'autres ont soutenu un nouvel article sur la pêche artisanale dans le Code de conduite ; plusieurs ont suggéré l'instauration d'un programme consacré spécifiquement à la pêche artisanale.

En tout, 12 Membres ont été en faveur d'un nouvel article dans le Code de conduite, 11 Membres ont été en faveur d'un sous-comité de la pêche artisanale

Certains Membres se sont exprimés en termes généraux ; certains ont considéré qu'une pêche artisanale durable et sûre est une problématique de nature régionale ou nationale.

au COFI, 8 Membres pour un plan d'action international (PAI/IPOA) consacré à la pêche artisanale. Mais il n'y a pas eu de consensus. Dix Membres étaient pour un programme mondial spécial sur la pêche artisanale. Finalement le COFI a demandé au Secrétariat de la FAO d'étudier diverses options pour donner suite à toutes ces suggestions et pour créer un cadre visant à suivre et faire connaître les efforts entrepris en vue de l'instauration d'une pêche durable.

La plupart des Membres du COFI qui participaient activement au débat sur ce point de l'ordre du jour étaient d'Asie ou d'Afrique. Certains Membres se sont exprimés en termes généraux ; certains ont considéré qu'une pêche artisanale durable et sûre est une problématique de nature régionale ou nationale. Les pays industrialisés Membres du COFI qui optaient pour des solutions multiples (à l'exception de la Norvège) semblaient vouloir réserver leur concrétisation à la pêche artisanale des pays en développement. Pour eux, le champ d'action dans ce domaine se réduit essentiellement aux pays en développement.

Pour plus d'information



www.fao.org/fishery/about/cofi/fr
Comité des pêches (COFI)

www.fao.org/fishery/about/cofi/reports
Rapports du COFI

rights.icsf.net/icsf2006/jspFiles/rights/index.jsp
ICSF, sous-site Droits

sites.google.com/site/smallscalefisheries/
La pêche artisanale au COFI

Une contribution importante

Cette déclaration a été faite lors de la 28ème session du Comité des pêches de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, le 4 mars 2009

10

Merci, Monsieur le Président, de nous donner cette occasion de nous exprimer.

Le monde doit faire face à une crise économique et morale. La pauvreté a atteint des sommets, la faim est endémique et la justice sociale régresse.

Je parle au nom du Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP) qui constitue un réseau d'organisations nationales de travailleurs de la pêche artisanale de 32 pays, au nom du Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF) et du Comité international de planification (IPC) pour la souveraineté alimentaire.

D'abord, je voudrais attirer votre attention sur le fait que la pêche artisanale représente plus de la moitié des captures mondiales de poissons en mer et en eau douce, ce qui contribue grandement à la sécurité alimentaire des populations.

Nous employons 90 % des pêcheurs du monde. Nous faisons vivre un très grand nombre de gens, hommes et femmes, ayant une activité de pêche, de transformation, de distribution et de commercialisation.

Nous contribuons directement à la sécurité alimentaire, à l'emploi, à l'équilibre alimentaire, à la réduction de la pauvreté et au développement rural.

Nos pêcheries à petite échelle sont connues pour être relativement plus durables. Elles aident à combattre la pauvreté et à concrétiser le droit à l'alimentation dans les zones rurales où existent peu d'alternatives en matière d'emplois et de revenus.

Pour nous, la pêche n'est pas seulement une activité économique : c'est aussi une culture, un mode de vie, avec des savoir-faire, des connaissances, des normes sociales et des systèmes de gouvernance interne qui

ont été transmis et améliorés de génération en génération. Nos pêcheries peuvent servir de modèle pour des pêches durables dans l'avenir.

Nous apportons une contribution importante au développement économique et social et aux valeurs culturelles, mais nos communautés sont souvent confrontées à des conditions de vie et de travail très difficiles, cela à cause d'une série de facteurs. La vie humaine dans nos communautés est en train de se dégrader. Fragilisés, les petits pêcheurs sont de plus en plus ignorés et marginalisés.

Chaque jour de notre vie, nous sommes confrontés à toutes sortes de problèmes : précarité de l'accès à l'espace à terre et aux ressources halieutiques, menaces venant de la pollution et d'une aquaculture irresponsable, accès insuffisant à l'alimentation, conditions de travail difficiles, services de santé et d'éducation défaillants, absence de protection sociale. À cause de cela, les femmes dans nos communautés souffrent encore davantage de discrimination et d'un sort injuste.

La Conférence de Bangkok sur la pêche artisanale était une première : pour la première fois en effet, une conférence de ce genre avait pour thème central ce sujet. Nous avons apprécié que la FAO et le gouvernement de Thaïlande organisent cet événement afin de garantir des moyens d'existence durables aux communautés qui vivent de la petite pêche. Nous demandons au Comité des Pêches de maintenir la dynamique créée par la Conférence de Bangkok.

Processus de négociation

Nous proposons que la FAO ajoute au Code de Conduite un chapitre consacré

Cette Déclaration sur le point 9 de l'ordre du jour (Pour une pêche artisanale durable - Associer la pêche responsable au développement social) a été faite par Naseegh Jaffer au nom du Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP), du Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF), du Comité international de planification (IPC) pour la souveraineté alimentaire

JACKIE SUNDE/MDT



Naseegh Jaffer, coordinateur du WFFP, présente la Déclaration qui demande notamment d'ajouter un chapitre relatif au développement durable de la petite pêche dans le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO

au développement durable de la pêche artisanale afin de créer les conditions qui permettront aux hommes et aux femmes de nos communautés, aux populations autochtones de jouir de leurs droits économiques, sociaux et culturels. Ce chapitre devrait faire partie intégrante du Code. Il devra être élaboré à travers un processus de négociation incluant une participation pleine et entière des communautés de petits pêcheurs.

Nous notons avec satisfaction que la pêche artisanale reste constamment à l'ordre du jour depuis la vingt-cinquième session du COFI et nous encourageons la FAO à continuer de la sorte.

Nous espérons une réponse positive de la part du COFI.

Ce que nous voulons, c'est une société plus humaine, plus attentionnée.

Merci, Monsieur le Président.

Ce que nous voulons, c'est une société plus humaine, plus attentionnée.

11

Pour plus d'information



sites.google.com/site/smallscalefisheries/statement

Déclaration de l'Atelier de la société civile

www.un.org/french/aboutun/dudh.htm

Déclaration universelle des droits de l'Homme

Pirates ou sauveurs de la côte ?

Les actes de piraterie au large de la Somalie ne sont pas un simple problème de maintien de l'ordre

12

La guerre civile qui dévastait la Somalie en 1991 a précipité l'effondrement des pêcheries de ce pays, avec l'arrêt brutal de presque toutes les activités dans ce domaine. Environ 2 000 personnes perdaient alors leur travail, et les populations de pêcheurs ont toujours beaucoup de mal à sortir de cette crise. Pendant ce temps, la pêche illicite et les rejets de déchets nucléaires et autres en provenance du monde industrialisé continuaient à faire des dégâts dans l'environnement local.

On ne se préoccupe pas de cette pêche illégale, et les coupables sont même encouragés à continuer leurs prédations...

Des navires-usines modernes, prévus pour la pêche lointaine, sont arrivés dans les eaux somaliennes en provenance de pays situés à des milliers de milles de là, et dont les ressources halieutiques ont été ou bien outrageusement surexploitées ou bien strictement réglementées. Ils ciblent diverses espèces : dorade coryphène, mérrou, empereur, thon, maquereau, vivaneau, espadon, requin, hareng et autres poissons prisés de l'océan Indien. Les armateurs de ces bateaux ont des objectifs à court terme, dictés par les limites de la ressource disponible. Une pêche illégale massive pille depuis plus de dix-huit ans les eaux somaliennes. Sur le plan économique, environnemental et sécuritaire, les dégâts sont énormes.

Les arraisonnements de navires marchands par les pirates somaliens dans

l'océan Indien et le golfe d'Aden font l'objet d'une condamnation par des résolutions controversées des Nations unies, par de grandes puissances économiques, par divers reportages. L'Union européenne, la Russie, le Japon, l'Inde, l'Égypte, le Yémen participent à la lutte anti-pirate.

Si les réactions internationales face à cette menace étaient justes et équilibrées, il serait facile de justifier ces condamnations. Mais pourquoi ne parle-t-on pas de la pêche IUU (illicite, non déclarée, non réglementée) qui a cours dans les eaux somaliennes ? Dans les résolutions des Nations unies, dans les ordres de l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique Nord), dans les décrets de l'UE pour envahir les eaux somaliennes, il n'existe pas de mesures destinées à protéger les ressources halieutiques de ce pays contre les braconniers. On ne se préoccupe pas de cette pêche illégale, et les coupables sont même encouragés à continuer leurs prédations puisque les résolutions, les ordres et les décrets ne font rien à propos de la pêche IUU qui continue sans interruption sur les côtes somaliennes.

Pression insupportable

La pêche IUU constitue un sérieux problème mondial. La valeur globale de sa production est estimée entre 4 et 9 milliards de dollars. Une bonne partie vient de l'Afrique subsaharienne, notamment de la Somalie. Cette pêche ne respecte pas les frontières ni la souveraineté nationale. Elle génère une pression insupportable sur les stocks, sur la vie marine et les habitats ; elle

Cet article a été écrit par **Andrew Mwangura** (mwangura@yahoo.com), coordinateur du Programme d'assistance aux marins, Mombasa, Kenya

déstabilise les normes du travail ; elle dérègle les marchés. La pêche IUU se fait au détriment de l'écosystème marin car elle se moque des règlements mis en place pour protéger cette ressource : restrictions sur la capture de juvéniles, fermeture des zones de frai, modification des engins de pêche pour limiter les prises secondaires et la capture d'espèces non ciblées. Ainsi, la pêche IUU enlève à des gens qui sont parmi les plus pauvres du monde une source de protéines précieuses et pas chères, elle détruit les moyens d'existence de pêcheurs légitimes. Les incursions de chalutiers dans la zone côtière entraînent parfois des collisions avec des embarcations locales, la destruction d'engins de pêche, des morts d'homme.

La pêche IUU pousse aussi à la pratique du blanchiment des captures par l'intermédiaire de bateaux mères usines, de transbordements et de ravitaillement en mer. Les bateaux de pêche peuvent rester plusieurs mois en mer en recevant carburant et vivres et en changeant d'équipages. Les navires qui pratiquent cette pêche n'ont jamais besoin d'entrer dans un port car ils transfèrent leur poisson sur des bateaux transporteurs où celui-ci est mélangé avec du poisson pris dans la légalité. Ainsi se fait le blanchiment.

Les études réalisées par certaines agences des Nations unies et par des évaluateurs russes et espagnols juste avant la chute du régime du président Mohamed Siad Barre concluaient que 200 000 tonnes pouvaient être prélevées annuellement dans les eaux somaliennes par les pêcheries artisanales et industrielles. Des flottilles internationales ont jeté leur dévolu sur ces richesses. Si on ne s'attaque pas en même temps au problème de la pêche IUU, il est probable que la piraterie maritime persistera.

On peut dater l'origine de cette piraterie et de la pêche IUU en Somalie à l'année 1992, à la chute du régime de Siad Barre, ce qui a conduit à la désintégration de la marine nationale et des garde-côtes. Auparavant, après les graves sécheresses de 1974 et de 1986, des dizaines de milliers de nomades dont les troupeaux avaient été décimés ont été transférés dans des villages le long des 3 300 km de côtes du pays. Ils ont constitué

de grandes communautés vivant de la pêche côtière.

Depuis la guerre civile (1991-1992), des chalutiers sont venus braconner dans les eaux somaliennes, jusque dans la zone des 12 milles. Ils opéraient sur les lieux de pêche des pêcheurs locaux, leur disputant une langouste abondante et des espèces pélagiques lucratives dans la zone d'upwelling à la pointe de la Corne d'Afrique où le plateau s'élargit jusqu'à 60 km.

Les actes de piraterie entre pêcheurs locaux et navires pratiquant cette pêche IUU ont alors commencé. Des pêcheurs somaliens ont raconté que des chalutiers jetaient de l'eau bouillante sur les pêcheurs qui étaient dans des pirogues, coupaient ou détruisaient leurs engins de capture, brisaient de petites embarcations, tuant les occupants. Les locaux qui essayaient de protéger leurs lieux de pêche subissaient diverses violences. Il ne faut pas s'étonner qu'ils se soient bientôt armés. Beaucoup de navires de pêche étrangers ont alors embarqué des armes modernes qui leur ont permis de prendre le dessus sur les pêcheurs locaux. Ceux-ci n'ont pas tardé à changer de tactique et à renforcer leur armement. Et le cycle de la violence continue depuis 1991 et devient un conflit total à deux volets : pêche IUU et piraterie maritime.

ADEN DAHIR/IRIN RADIO WWW.IRINNEWS.ORG/REPORT.ASPX?REPORTID=83755



À Merka, Somalie, un pêcheur se prépare à aller en mer. Des navires étrangers ont pénétré dans les lieux de pêche des Somaliens pour prendre des espèces pélagiques lucratives.



Les eaux somaliennes ont attiré des navires-usines modernes venus de pays situés à des milliers de km

Selon le HSTF (Groupe de travail international sur la haute mer), à un moment donné en 2005, il y avait plus de 800 navires pratiquant une pêche IUU dans les eaux somaliennes, profitant de l'incapacité du pays à contrôler son domaine maritime et ses zones de pêche. On estime que ces navires y prélèvent annuellement pour plus

de 450 millions de dollars de poisson sans que les pêcheurs locaux soient compensés pour cette perte de ressource et de revenus. Et ils ne paient aucune taxe ou royalties à l'État. Et ils ne respectent évidemment pas les règles et normes environnementales et les impératifs de conservation qui vont avec une pêche responsable.

On estime que les navires IUU venant de l'UE sortent de la Somalie plus de cinq fois le montant de l'aide que l'UE accorde à ce pays. La plupart des chalutiers impliqués dans ce genre d'opérations appartiennent à des armements européens ou asiatiques.

Parmi les bateaux braconniers saisis par des groupes d'autodéfense somaliens entre 1991 et 2008, citons : *Yue Fa No n° 3*, *Chian Yuein n° 232*, *FV Shuen Kuo n° 11* qui sont des chalutiers taiwanais ; *FV Airone*, *FV De Giosa Giuseppe*, *FV Antonietta Madre* qui sont italiens ; *FV Bahari Hindi*, immatriculé au Kenya, avec comme propriétaire et gestionnaire Marship Co. de Mombasa ; *Gorizont 1* et *Gorizont 2* qui sont russes ; le chinois *Tianyu n° 8* ; les Coréens *Dong Wong 168*, *FV Beira 3*, *FV Beira 7*, *FV Maputo 9*.

Rançons élevées

On estime que les captures de thon dans le sud-ouest de l'océan Indien ont chuté de 30 % l'an dernier parce que les pirates ont bloqué l'accès aux eaux somaliennes où se trouvent des zones de pêche parmi les plus prolifiques du monde pour le thon albacore. Le port de Victoria aux Seychelles voit passer environ 350 000 tonnes de thon chaque année, mais les captures déclinent depuis deux ans car les stocks de Somalie n'alimentent plus le marché. Les recettes en devises vont donc chuter, ce qui ne facilitera pas la reprise économique dans ce pays endetté, disent les experts.

Après la chute du gouvernement somalien en 1991, les chefs de guerre locaux et des compagnies étrangères ont passé des accords de pêche, avec octroi de « licences ». Des entreprises conjointes, basées surtout en Europe et au Moyen-Orient, travaillaient main dans la main avec les chefs de guerre somaliens qui délivraient sans autorité ces licences.

À mesure que se développait la pêche IUU dans les eaux somaliennes, certains se lancèrent dans la piraterie pour empêcher les navires étrangers de détruire leurs petites embarcations et leurs engins de capture. Mis en appétit par l'argent des rançons, ils se sont mis à attaquer également des navires marchands.

L'autre gros problème lié à la pêche IUU est le rejet de déchets industriels, toxiques, nucléaires au large des côtes

somaliennes. Cela continue sans relâche puisque ces espaces restent incontrôlés. Rien n'est encore fait pour empêcher ces activités criminelles bien qu'on ait informé un certain nombre d'organismes internationaux, dont ceux des Nations unies.

La Somalie n'a pas les moyens d'exploiter ses grands gisements de thons, ou de lutter contre des marées noires et d'autres problèmes environnementaux. Il semble donc qu'elle va continuer à subir les ravages des navires braconniers venus de l'étranger, et qui finiront par absorber en grande partie ses richesses halieutiques.

Le problème de la piraterie et de ses attaques contre des navires étrangers continue, des marins vont peut-être

On estime que ces navires prélèvent annuellement pour plus de 450 millions de dollars de poisson sans que les pêcheurs locaux soient compensés pour cette perte de ressource et de revenus...

mourir, des marées noires vont détruire l'environnement, une catastrophe aux proportions gigantesques va peut-être se déclencher le long des côtes d'Afrique orientale et du golfe d'Aden. Les pêcheurs somaliens pensent sincèrement qu'ils sont en train de protéger contre des étrangers l'espace maritime du pays et leur poisson ; et ils sont considérés comme des sauveurs par les populations côtières. Pour comprendre pourquoi ces gens continuent à rester défiants face à l'indignation internationale, il faudrait un esprit ouvert pour analyser et traiter ce problème complexe.

Pour trouver un remède pratique et durable, il faut prendre en compte et la piraterie maritime et la pêche IUU qui sont deux problèmes liés. À l'intérieur même du pays, il faudra se préoccuper des institutions ; il faudra développer des structures locales capables de suivre, contrôler, surveiller. Un organisme de supervision, dépendant conjointement des Nations unies et du gouvernement somalien, pourrait peut-être contribuer à restaurer la stabilité.

Citons d'autres mesures possibles : création d'un centre de coordination et d'information régional sur la piraterie, élaborer un plan d'action

ADEN DAHIR/IRIN RADIO WWW.IRINNEWS.ORG/REPORT.ASPX?REPORTID=83755



Pêcheurs somaliens réparant leurs filets à Merka, dans le sud du pays. Pour parvenir à une solution durable du problème de la piraterie au large de la Somalie, il faut aussi prendre en compte le problème de la pêche illicite.

régional contre la pêche IUU et le rejet de déchets toxiques ; développer une législation nationale contre la piraterie ; développer les pêcheries locales somaliennes ; construire des infrastructures sociales et physiques dans les communautés côtières, notamment un service de garde-côtes compétent et bien entraîné ; soutenir l'activité pastorale au Puntland ; éliminer le trafic d'armes et d'humains dans toute la Somalie. 3

Pour plus d'information



www.greenpeace.org/france/campaigns/oceans/surp-che/p-cheries-pirates

Greenpeace

news.bbc.co.uk/2/hi/africa/7358764.stm

BBC News: Pirates somaliens face à une bataille navale

www.imo.org/home.asp?topic_id=1178

Le Secrétaire général de l'OMI lance un appel

daccessdds.un.org/doc/UNDOC/GEN/N08/630/30/PDF/N0863030.pdf?OpenElement

Résolution 1846 du Conseil de sécurité des Nations unies

Gérer au bénéfice de tous

L'atelier sur les AMP en Inde a suggéré des pistes pour que conservation et gestion se conjuguent avec moyens d'existence

Les 21 et 22 janvier 2009 se tenait à Chennai, Inde, un atelier consacré au thème suivant : *Les aspects sociaux dans la mise en oeuvre des aires marines protégées - Quels avantages pour les communautés de pêcheurs ?*. Cet événement qui était organisé par l'ICSF avait pour principal objectif de débattre des conclusions de cinq études de cas réalisées par l'ICSF sur les aires protégées littorales et marines, à savoir le Parc national et la Réserve de biosphère du golfe de Mannar, le Sanctuaire marin de la vie sauvage de Malvan, le sanctuaire marin de la vie sauvage de Gahirmatha, la Réserve de tigres des Sundarbans, le Parc et le Sanctuaire de la vie sauvage du golfe de Kutch. Il s'agissait de mieux connaître le point de vue des communautés de pêcheurs sur les AMP et d'offrir un forum pour débattre des aspects juridiques, institutionnels et autres de la création d'AMP en Inde, de faire des suggestions pour que les objectifs de conservation et de gestion des ressources côtières et halieutiques se conjuguent avec le souci de préservation de l'emploi dans les populations concernées.

Ont participé à cet atelier plus de 70 personnes venues de divers horizons : Ministère de l'agriculture du Gouvernement central, Directions des forêts des États d'Orissa, du Bengale occidental et du Tamil Nadu, Directions des pêches du Bengale occidental et du Tamil Nadu, Institut indien de la vie sauvage (WII), Institut indien des sciences (IISc), mouvements écologistes, groupements de pêcheurs, chercheurs indépendants. Cet événement, le premier du genre dans ce pays, était soutenu par le Ministère de l'agriculture et l'Agence nationale de développement des pêches (NFDB).

Dans son exposé introductif sur les aires protégées marines et côtières, Chandrika Sharma, Secrétaire exécutive de l'ICSF, fait remarquer que, dans le contexte indien, ces AMP désignent des parcs nationaux et des sanctuaires de la vie sauvage établis dans cet environnement selon les dispositions de la loi de 1972 relative à la protection de la vie sauvage (WLPA).

Elle ajoute que, dans les communautés de pêcheurs, un grand nombre d'hommes et de femmes (environ 10 % des marins pêcheurs du pays) ont des difficultés accrues pour gagner leur vie du fait des restrictions imposées par les AMP.

Dans les communautés de pêcheurs, un grand nombre d'hommes et de femmes (environ 10 % des marins pêcheurs du pays) ont des difficultés accrues pour gagner leur vie du fait des restrictions imposées par les AMP.

Ces populations ont souvent l'impression d'être des victimes, des laissés-pour-compte de par la façon dont la réglementation est appliquée. Dans le même temps, les efforts de diversification des moyens d'existence restent limités, et il n'y a guère eu de programme systématique pour améliorer l'offre de services essentiels et améliorer la vie des gens sur le long terme.

Dégradation et pollution

Les autorités se sont préoccupées surtout de réglementer la pêche en laissant de côté le problème sérieux de la pollution et de la dégradation de l'environnement provoqué par des facteurs étrangers à la pêche, ce qui compromet de fait les objectifs qui justifiaient en premier lieu la création des aires protégées. Dans son allocution

*Ce compte-rendu a été écrit par **Ramya Rajagopalan** (ramya.rajagopalan@gmail.com), consultante pour l'ICSF, et **Varsha Patel** (icsf@icsf.net), chargée de programme à l'ICSF*

Aires marines protégées (AMP) en Inde

- petite
- moyenne
- grande



Source : Singh H.S., 2002, *Les aires marines protégées en Inde - État et conservation des zones humides littorales*, Ahmedabad, Fondation pour l'éducation à l'environnement et la recherche du Gujarat (GEER)

Il y a 31 aires protégées marines et côtières et 2 réserves de biosphère marines en Inde

d'ouverture, M.K.R. Nair, Commissaire au développement des pêches, Direction de l'élevage, de l'industrie laitière et des pêches (DADF) au Ministère central de l'agriculture, dit que les pêcheurs qui vivent le long des côtes du pays sont les propriétaires traditionnels des ressources de ces espaces. Il existe un consensus sur la nécessité d'appliquer des restrictions et des règles environnementales, mais l'impact des aires protégées marines et côtières sur des pêcheurs subsistant déjà sous le seuil de pauvreté est lourd. M. Nair suggère un mode de cogestion qui trouvera sa place dans une vision équilibrée du « paysage marin ».

Dans leur exposé sur le Parc national et la Réserve de biosphère du golfe de Mannar, Ramya Rajagopalan, consultante pour l'ICSF, et S. Arulanandam, conseiller juridique pour l'Union syndicale des pêcheurs du district de Ramnad, ont souligné que le classement du secteur en parc national a imposé aux pêcheurs l'interdiction d'accéder aux zones de pêche situées autour des 21 îles, où toute activité extractive est maintenant prohibée. Cette mesure a touché 35 000 pêcheurs actifs (dont 5 000 ramasseuses d'algues) et 25 000 pêcheurs qui récoltent des concombres de mer en plongée. Réagissant aux problèmes socioéconomiques auxquels sont confrontés les pêcheurs, le syndicat demande que soient prévus de nouveaux moyens d'existence à long terme pour les générations futures et des solutions dans l'immédiat pour la génération actuelle. Il réclame aussi que les pêcheurs utilisant des embarcations non motorisées soient autorisés à opérer aux abords des îles, et que l'on reconnaisse officiellement l'intérêt des initiatives communautaires en cours, par exemple les règles qui encadrent la collecte d'algues.

Pradip Chatterjee de l'association DISHA (Initiative directe d'action sociale et sanitaire) dit que dans les Sundarbans, qui comptent diverses appellations d'aires protégées (Réserve de tigres, Sanctuaire de la vie sauvage, Parc naturel, Réserve de biosphère, Site du Patrimoine mondial), on autorise uniquement l'accès d'embarcations non motorisées dans la zone tampon de la Réserve de tigres. Parmi les problèmes auxquels sont confrontés les pêcheurs pour assurer leur survie, il y a le nombre limité de permis et la complexité de leur transfert, et aussi les amendes arbitraires qui leur sont imposées. Les deux groupements de pêcheurs de ce secteur ont des positions opposées, l'une demandant que les



M.K.R. Nair du Ministère central de l'agriculture et Nalini Nayak, membre de l'ICSF, lors de la séance d'ouverture de l'atelier

restrictions aient un visage humain et que les pêcheurs aient leur mot à dire dans la gestion des aires protégées, l'autre réclamant la levée de toutes les restrictions à l'intérieur de la Réserve.

Narayan Haldar et Giridhari Giri de l'OTFWU (Union syndicale des pêcheurs traditionnels de l'Orissa) disent que, dans le Sanctuaire marin de Gahirmatha, près de 30 000 pêcheurs actifs sont touchés par les mesures de protection des tortues, que 43 % d'entre eux subsistent sous le seuil de pauvreté. L'OTFWU a fait un certain nombre de propositions visant à la fois à protéger les moyens d'existence des pêcheurs et à

Il existe un consensus sur la nécessité d'appliquer des restrictions et des règles environnementales, mais l'impact des aires protégées marines et côtières sur des pêcheurs subsistant déjà sous le seuil de pauvreté est lourd.

parvenir aux objectifs de conservation de la vie sauvage.

Autorégulation

Il s'agit de réduire le périmètre du Sanctuaire, notamment de la zone centrale, d'autoriser les petites embarcations motorisées à pêcher de façon durable dans cette zone, de soutenir les initiatives d'autorégulation communautaires, de faire respecter la bande des 5 milles interdite aux chalutiers conformément à la loi de l'Orissa portant réglementation de la pêche maritime (OMFRA). Le syndicat demande

aussi l'application des dispositions de la Loi sur la protection de la vie sauvage (WLPA), telle qu'amendée en 2002 et 2006, pour protéger le passage inoffensif des pêcheurs et leurs intérêts professionnels par des directives et des règles claires. Il demande le recours à des méthodes participatives pour faire respecter la réglementation et des mesures de suivi pour réduire les conflits, des études scientifiques sur la mortalité des tortues, la réglementation d'activités non liées à la pêche et qui peuvent avoir un effet sur la mortalité des tortues.

Dans leur exposé sur le Parc national marin et le Sanctuaire du golfe de Kutch, Nilanjana Biswas, chercheuse indépendante, et Bharat Patel du Centre d'information de l'association SETU, montrent comment les restrictions imposées pénalisent les personnes qui pratiquent la pêche *pagadiya* (elles avancent dans l'eau et fixent des filets sur pieux) ou qui utilisent des *hodis* (pirogues en planches). Ils énumèrent les menaces qui pèsent sur ce secteur : activités industrielles, notamment pétrochimie, passage d'oléoducs dans l'aire protégée, activités extractives pour le corail et le ciment, usines d'engrais, installations portuaires, sites de démantèlement de navires, zones économiques spéciales. Ils estiment que la législation actuelle relative aux aires protégées s'avère inadéquate pour protéger vraiment l'environnement marin, surtout pour contenir les menaces venant d'activités non liées à la pêche et situées juste

reconnaissent sans doute l'importance des objectifs de conservation mais ils protestent contre le manque de consultation et de transparence qui a prévalu dans la mise en oeuvre et la gestion du Sanctuaire. Sur place, la résistance contre cette réalisation est grande.

Un participant à l'atelier a posé une question sur l'utilisation du mot *protection* au lieu de *conservation* car il ne laisse pas vraiment entrevoir de possibilités en faveur d'une utilisation durable de la ressource. Un certain nombre de participants se sont demandés si ça valait vraiment la peine de créer des aires protégées marines et côtières car on ne voit pas vraiment quels avantages elles procurent. Un participant est d'avis qu'il s'agit d'une situation classique de « perdant perdant » : des milliers de gens perdent leur travail et rien ne démontre clairement que les objectifs de conservation soient atteints, la réduction de la mortalité des tortues par exemple. Sur la question des nouveaux emplois ou des emplois alternés, il a été dit qu'ils devraient être destinés en priorité aux pêcheurs locaux les plus touchés, qu'ils devraient être considérés comme un moyen de réduire la pression sur la ressource et non pas de priver les pêcheurs de leur droit d'accès à la ressource. Plusieurs participants ont dit qu'il serait bon de pouvoir disposer de données socioéconomiques ventilées par sexe.

Deepak Apte de la Société d'histoire naturelle de Bombay (BNHS) décrit les initiatives prises par des communautés locales en vue de conserver les ressources marines dans les îles Lakshadweep. Ces communautés ont donné leur assentiment à un projet de création de Réserve de conservation de la nature dans le cadre de la WLPA. Il reste à voir si c'est la solution la plus appropriée ou si cela va réduire le rôle et le pouvoir de décision des communautés locales et finalement transférer ce pouvoir aux fonctionnaires de la Direction des forêts.

Manish Chandi, anthropologue à l'ANET (Équipe environnementale des îles Andaman et Nicobar) et chercheur associé à la NCF (Fondation pour la conservation de la nature), fait une présentation générale des aires protégées marines et côtières de ces îles.

Approche holistique

Dans une séance consacrée aux aspects juridiques, Chandrika Sharma, de l'ICSF,

Sur la question des nouveaux emplois ou des emplois alternés, il a été dit qu'ils devraient être destinés en priorité aux pêcheurs locaux les plus touchés, qu'ils devraient être considérés comme un moyen de réduire la pression sur la ressource et non pas de priver les pêcheurs de leur droit d'accès à la ressource.

à côté des aires protégées. Les organisations de pêcheurs réclament donc, en matière de gestion de cet environnement, une approche globale et non plus au coup par coup, et qui s'attaque vraiment aux causes mêmes de la destruction des habitats et de la raréfaction de la ressource.

Ramesh Duri de la Malvan Taluka Shramik Machhimar Sangh (union syndicale de pêcheurs) dit que le Sanctuaire marin de la vie sauvage de Malvan, créé pour protéger les récifs coralliens, les mangroves et les côtes rocheuses, compte 9 000 pêcheurs. Ceux-ci



Table ronde *Pour aller de l'avant* à la fin de l'atelier de l'ICSF sur les aspects sociaux des aires marines protégées en Inde

attire l'attention sur la nécessité d'un système de gestion holistique, complet pour la protection des ressources marines et côtières, qui s'occupe à la fois des questions de pêche et de questions non liées à la pêche, qui s'inspire de politiques et de dispositions juridiques internationales et nationales dans ce domaine.

En matière de pêche, il faut déplacer l'attention de la production vers la gestion et élaborer un plan environnemental des pêches. Les zones actuellement réservées à la pêche artisanale pourraient être considérées comme une catégorie d'aires protégées étant donné qu'elles bénéficient d'une plus grande surveillance que leur environnement immédiat, a-t-on fait remarquer.

Sanjay Upadhyay, avocat à la Cour suprême de l'Inde, fait une présentation des divers types d'aires protégées dans le cadre de la WLPA. Il examine aussi un certain nombre de possibilités qui, dans d'autres textes législatifs, permettraient de classer des zones particulières en conciliant à la fois les objectifs de conservation de la nature et de protection des moyens de subsistance. Il dit qu'il faudrait aussi préciser, en termes opérationnels,

ce que signifie « protéger les intérêts professionnels » des pêcheurs dans la loi de protection de la vie sauvage (WLPA). Ce texte fait aussi référence à la notion de « passage inoffensif » qu'il importe de concrétiser et de faire appliquer pour empêcher l'arrestation de ceux qui passent à travers le Sanctuaire sans pêcher. Sanjay Upadhyay ajoute qu'il faudrait démystifier l'information quant aux processus de désignation et de mise en œuvre des aires protégées pour que les gens ordinaires y voient clair.

Certains participants ont fait remarquer que le conflit entre conservation et moyens d'existence est relativement mineur. Le grand danger c'est un développement destructeur de l'environnement, surtout dans un contexte de post libéralisation. Comme le droit de dire non à des projets destructeurs dans les aires protégées n'existe pas, le rituel de la « participation populaire » n'a pas beaucoup de sens.

Développements positifs

Pourtant, des événements récents ont eu un effet positif, et des espaces ont été créés pour une réelle participation des populations. C'est ainsi qu'un jugement

NEENA KOSHY/ICSF



Suresh Prabhu, membre du Parlement et ancien ministre, souligne l'importance de la cogestion pour la conservation des ressources côtières et marines

22

de la Haute Cour d'Andra Pradesh a donné au mot *consultation* le sens de *consentement* dans la loi de 1996 sur les Panchayats (Extension aux zones Répertoirees).

Dans son exposé sur le rôle des organisations de communautés de pêcheurs pour la protection des ressources marines vivantes, V. Vivekanandan, de la Fédération des sociétés de pêcheurs de l'Inde du Sud (SIFPS), attire l'attention sur des structures traditionnelles comme le *kadakodi* dans le nord du Kerala et le système fédératif de gouvernance des *pattanavars* au Tamil Nadu et en Andhra Pradesh. Au fil du temps, ces communautés ont instauré des règles pour encadrer les activités de pêche et réduire les conflits. Depuis quelques années sont apparues de nouvelles formes institutionnelles, par exemple les associations de propriétaires de bateaux au Tamil Nadu et au Maharashtra, des unions syndicales, des coopératives, des groupes féminins d'auto-assistance, des fédérations, des associations commerciales. V. Vivekanandan dit qu'en matière de cogestion on ferait bien d'adopter des structures locales traditionnelles qui sont déjà bien établies dans le capital social des populations concernées. Et lorsque les diverses parties prenantes ne pèsent pas d'un même poids, il faut avancer prudemment dans cette cogestion.

Les groupes de discussion qui ont été organisés pendant l'atelier ont porté sur les avantages qu'on peut tirer des aires protégées marines et côtières et sur les façons d'améliorer les choses. Tous leurs comptes-rendus ont dit que les ressources marines

aires protégées. Et il faut bien entendu réglementer certaines activités non liées à la pêche et qui posent un réel danger pour la biodiversité.

Au cours de la dernière séance de l'atelier qui consistait en une table ronde sur les façons de faire avancer les choses, B. C. Chowdhury de l'Institut indien de la vie sauvage dit que la gestion des AMP existantes laisse à désirer ; il faudrait que pêcheurs et responsables se réunissent pour revoir les modes de fonctionnement et élaborer des stratégies concrètes « gagnant gagnant ». Créer des aires protégées marines et côtières ne peut être une fin en soi ; il y a d'autres moyens pour protéger cet environnement et il serait bon de les prendre en considération. Les plans de gestion doivent être mis dans le domaine public afin d'assurer une plus grande transparence et inciter les responsables à rendre des comptes.

Harekrishna Debnath du Forum national des pêcheurs (NFF) parle des luttes menées par le NFF pour améliorer la gestion et la préservation de la ressource et insiste sur la nécessité d'une approche globale et intégrée. Pour préserver la ressource, il faut commencer par réglementer les activités à fort impact environnemental des gros acteurs de la pêche et de secteurs non liés à la pêche, et pas s'attaquer d'emblée aux activités des opérateurs les plus fragiles dont l'impact est relativement moindre. Puisque la société dans son ensemble bénéficie des efforts de conservation, il serait juste que le coût de ces efforts soit supporté par tous et pas seulement par les pêcheurs. Et si les moyens d'existence devaient souffrir des mesures prises, il serait juste que les personnes lésées aient droit à une indemnisation adéquate.

Kartik Shanker de l'Institut indien des sciences et de la Fondation Dakshin expose tout l'intérêt de la notion d'*utilisation durable*, notamment dans un contexte maritime, et il préconise le recours à des projets qui n'excluent pas les gens, par exemple des zones de conservation marines plutôt que des aires protégées. Et il ajoute que, dans les processus de mise en place des aires protégées marines et côtières, il faut absolument tenir compte des rapports de force entre les différentes parties prenantes.

Meilleure coordination

Nalini Nayak, membre de l'ICSF, dit que les mesures de conservation ont un intérêt évident. Mais il importe de gérer les écosystèmes comme un tout car les

Les plans de gestion doivent être mis dans le domaine public afin d'assurer une plus grande transparence et inciter les responsables à rendre des comptes.

et côtières doivent certes faire l'objet d'une certaine protection mais que les aires marines et côtières protégées n'ont généralement généré que peu d'avantages tangibles, en particulier pour les communautés locales. Tous ont souligné la nécessité d'une participation communautaire, d'une bonne gouvernance, de la transparence, de la responsabilité et de données d'information fiables. On a dit qu'il serait bon d'intégrer les systèmes de connaissance traditionnels à la science classique pour la gestion des

masses d'eau sont mutuellement en relation étroite. Cela nécessite donc une meilleure coordination, une plus grande collaboration entre les ministères, les directions, les hommes politiques et toutes les parties prenantes. Il faut trouver un cadre cogestionnaire approprié, avec une représentation substantielle des femmes dans les divers comités.

Madhumita Mukherjee, directrice adjointe à la Direction des pêches du Bengale occidental, souhaite que les Directions des pêches soient considérées comme des partenaires dans la gestion des aires protégées marines et côtières. Elle dit que, au cours du processus de désignation de ces aires protégées, il importe de prendre en compte les particularités régionales et la spécificité des espèces concernées.

Bijoy Ketan Parnaik, conservateur en chef principal des forêts (PCCF) et responsable du service de la faune sauvage à la Direction des forêts et de l'environnement de l'Orissa, dit qu'il faudrait quantifier les retombées bénéfiques des aires protégées et, à l'aide d'une base de données socio-économiques complète, suivre l'évolution des captures et des revenus des populations de pêcheurs du secteur concerné. S'il apparaît que les moyens d'existence de ces gens ont souffert, une compensation adéquate devrait leur être accordée. Parnaik souligne aussi l'importance d'une évaluation périodique de ces aires protégées afin de s'assurer qu'elles tendent effectivement vers

les objectifs qui ont motivé leur création. Et dès le début des procédures de déclaration d'une aire protégée, il faut mettre en oeuvre un processus consultatif et envisager de choisir un type d'aire protégée qui protège les droits des populations locales tout en conservant la ressource, par exemple les Réserves de conservation et les Réserves communautaires.

...Dès le début des procédures de déclaration d'une aire protégée, il faut mettre en oeuvre un processus consultatif...

Dans son allocution de clôture, Suresh Prabhu, membre du Parlement et ancien Ministre de l'environnement du Gouvernement central, a réaffirmé la nécessité d'une approche holistique pour la conservation des ressources côtières et marines. Il faut opter, a-t-il dit, pour une démarche cogestionnaire qui intègre les connaissances traditionnelles des pêcheurs dans un modèle de conservation durable.

La Déclaration de consensus élaborée par les participants à l'atelier (voir p. 24) exprime clairement la nécessité d'intégrer les principes fondamentaux de participation, de justice environnementale et sociale et des droits humains dans le fonctionnement des aires protégées marines et côtières. 

Pour plus d'information

mpa.icsf.net/icsf2006/jspFiles/mpa/indiaWorkshop.jsp

Site de l'ICSF sur les AMP

www.icsf.net/SU/stmt/C/

Déclaration de l'atelier sur les AMP en Inde

mpa.icsf.net/icsf2006/jspFiles/mpa/casestudies.jsp

Études de cas sur les AMP en Inde

La Déclaration de Chennai

Nous, représentants d'organisations de la pêche artisanale et à petite échelle, d'organismes d'appui aux pêcheurs, de groupes environnementaux et de la communauté scientifique, partisans d'une conservation, utilisation et gestion équitables et socialement justes des ressources vivantes côtières et marines, ayant participé à l'atelier sur *Les aspects sociaux des aires marines protégées en Inde - Quels avantages pour les communautés de pêcheurs ?* qui s'est tenu à Chennai les 21 et 22 janvier 2009,

Conscients de l'importance des pêches et de la grande dépendance de millions de gens vis-à-vis de cette activité, et du fait que les écosystèmes marins et côtiers abritent de précieuses zones de frai et de croissance, qu'ils présentent aussi un intérêt vital pour la protection du littoral ;

Préoccupés par les difficultés de survie d'au moins 10 % des pêcheurs en activité de l'Inde qui sont confrontés à des restrictions injustement imposées par le fonctionnement d'aires protégées marines et côtières : Parc national du golfe de Mannar au Tamil Nadu, Sanctuaire marin de la vie sauvage à Gahirmatha en Orissa, Parc national et Sanctuaire marins du golfe de Kutch au Gujarat, Réserve de tigres dans les Sundarbans au Bengale occidental, Sanctuaire marin de la vie sauvage de Malvan au Maharashtra ;

Préoccupés également de l'absence de réglementation concernant des activités non liées à la pêche et qui provoquent des dégâts environnementaux et écologiques (pollution sauvage et dégradation des habitats venant d'établissements industriels...), ce qui fait peser sur les communautés de pêcheurs une part disproportionnée du coût des mesures de conservation ;

Conscients que les problèmes d'emploi et d'intérêts professionnels des communautés de pêcheurs vivant à l'intérieur ou aux alentours des aires protégées marines et côtières doivent être traités dans le cadre d'une démarche intégrée qui allie conservation, utilisation et gestion des ressources vivantes côtières et marines ;

Nous recommandons ce qui suit :

1) Intégrer les principes fondamentaux de participation, de justice environnementale et sociale et des droits humains dans le fonctionnement des aires protégées marines et côtières

Pour parvenir à la fois aux objectifs sociaux et de conservation, et en s'inspirant des bonnes pratiques qui ont cours en Inde ou à l'étranger, on veillera à faire participer pleinement et activement les communautés de pêcheurs à toutes les étapes de l'identification, de la planification, de la classification, de la mise en œuvre, de l'examen et de l'évaluation, cette exigence s'appliquant dans les politiques, dans la loi et dans la pratique.

Les communautés de pêcheurs doivent être considérées comme des alliés ; les initiatives communautaires de gestion et de conservation doivent être officiellement reconnues et soutenues ; et on encouragera aussi, en matière de préservation et de gestion des ressources côtières et marines, la diversité, la démarche participative et la prise en compte des caractères spécifiques des sites concernés.

Il faut protéger les droits des petits pêcheurs qui mettent en œuvre des engins et des pratiques durables.

Et s'il faut encadrer les opérations de pêche, on prévoira des indemnités appropriées et on adoptera une démarche

systématique et participative afin de développer et diversifier les moyens de subsistance des communautés affectées par ces mesures.

On procédera sans tarder à l'examen du fonctionnement des aires protégées marines et côtières à la lumière des critères de la participation, de la justice environnementale, de la justice sociale et des droits humains, cela afin de traiter les difficultés qui assaillent les communautés de pêcheurs dans ces domaines.

Avant de penser à créer de nouvelles aires protégées, on devra tout d'abord définir, pour la désignation et la gestion de tels projets, des procédures transparentes inspirées des principes de la participation, de la justice environnementale, de la justice sociale et des droits humains.

2) Lutter contre les dangers non liés à des activités de pêche

On adoptera des mesures drastiques pour empêcher la pollution et la dégradation des habitats marins et côtiers provenant de sources étrangères à la pêche (ports, voies maritimes, développement touristique et activités connexes) à l'intérieur ou en dehors des aires protégées. On appliquera strictement les dispositions légales déjà existantes.

3) Appliquer la législation relative aux pêches maritimes dans tous les États et territoires de l'Union

Il importe de veiller à l'application véritable de la réglementation officielle dans les eaux territoriales, notamment pour ce qui concerne le respect des zones de pêche réservées aux embarcations non motorisées, la taille des filets, les types de pêche et engins de capture destructeurs (explosifs, chalut de fond, senne coulissante...), cela afin d'améliorer la situation en matière de préservation et de gestion de la ressource dans cet espace. Des accords de cogestion seront envisagés pour renforcer l'efficacité des mesures prises.

4) Adopter une législation visant à préserver et gérer les ressources vivantes de la ZEE

Il convient d'élaborer, selon une procédure participative, un régime efficace de conservation et de gestion des ressources vivantes, en particulier halieutiques, pour l'ensemble de la zone économique exclusive de l'Inde. À cet égard, il faudrait envisager de revoir, amender, renforcer la législation existante, notamment les textes législatifs relatifs aux pêches maritimes, et d'adopter pour le secteur de la pêche un plan d'action environnemental définissant les mesures qu'il serait bon de prendre pour mieux protéger et gérer les ressources halieutiques.

5) Adopter une approche intégrée pour la gestion des ressources vivantes côtières et marines

Il faut améliorer, au niveau national, la collaboration et la coordination entre le Ministère de l'agriculture et le Ministère de l'environnement et des forêts, et aussi entre les Directions des pêches et celles des forêts dans les divers États concernés. Une meilleure coordination

transversale devra être établie entre les divers ministères ayant compétence sur les espaces côtiers et maritimes, entre les institutions de recherche et les organisations non gouvernementales.

En conclusion, nous demandons instamment que soit reconnu le besoin d'un cadre intégré et participatif visant à assurer la préservation, l'utilisation et la gestion des ressources vivantes marines et côtières et qui accorde aux communautés de pêcheurs des droits d'accès préférentiel à ces ressources. On se conformera en cela aux obligations et engagements de l'Inde au titre de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948), de la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (1982), du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO (1995), de la Convention sur la diversité biologique (1992), des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Signataires :

Organisations

1. Forum national des pêcheurs (NFF)
2. Malvan Taluka Shramik Machhimar Sangh, Maharashtra
3. Comité d'action conjointe des pêcheurs des Sundarbans, Bengale occidental
4. Union syndicale des pêcheurs du district de Ramnad, Tamil Nadu
5. Vangakadal Meen Thozhilalar Sangam, Tamil Nadu
6. Union syndicale des pêcheurs traditionnels (OTFWU), Orissa
7. Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF)
8. Fédération des sociétés de pêcheurs de l'Inde du Sud (SIFFS)
9. Kalpavriksh
10. Greenpeace Inde
11. Fondation DHAN
12. Fondation Dakshin
13. Action pour la production alimentaire (AFPRO)
14. Gestion côtière intégrée (ICM)

15. WWF Inde
16. Projet Swarajya, Orissa
17. Centre d'information SETU, Kutch, Gujarat
18. Groupe pour la préservation de la nature et l'éducation (GNAPE), Tamil Nadu
19. Protsahan, Kerala
20. Initiative directe pour l'action sociale et sanitaire (DISHA), Bengale occidental
21. Fondation pour les gens de la pêche, Andhra Pradesh

Individus

1. Kartik Shanker, professeur adjoint, Institut indien des sciences (IISc) and Fondation Dakshin, Bangalore
2. B.C. Choudhury, professeur, Institut indien de la vie sauvage, Dehradun
3. Ashaletha, scientifique principal, Institut central des technologies de la pêche (CIFT), Kochi
4. V. Sampath, ancien conseiller, Ministère des sciences de la terre, Gouvernement central
5. Sanjay Upadhyay, avocat à la Cour Suprême et administrateur honoraire, Fondation Droit de l'environnement et Développement, New Delhi
6. M. Rachel Pearlman, Citoyen-consommateur et Groupe d'action citoyenne (CAG), Tamil Nadu
7. Manish Chandi, chercheur associé, Équipe environnementale des îles Andaman et Nicobar (ANET) et attaché de recherche, Fondation pour la conservation de la nature (NCF), Karnataka

—Déclaration de l'atelier *Aspects sociaux des aires marines protégées en Inde - Quels profits pour les communautés de pêcheurs ?*, 21-22 janvier 2009 .

NEENA KOSHY/ICSF



Plus de 70 personnes ont assisté à l'atelier sur le fonctionnement des AMP en Inde

Pris dans l'évolution

L'histoire de pêcheries traditionnelles dans les réserves marines du Yucatán montre l'influence des facteurs sociaux et économiques

Les 15 établissements humains situés le long des 365 km de côte de l'État du Yucatán au Mexique pratiquent une pêche traditionnelle depuis l'époque préhispanique. Les ports de pêche (Celestún, Dzilám de Bravo, San Felipe et Rio Lagartos...) conservent de solides traditions qui remontent à la nuit des temps. Puerto Progreso, Telchac et El Cuyo datent de l'époque coloniale et ont des liens forts avec l'exploitation des ressources terrestres. Les gens de ces communautés ont accumulé d'abondantes connaissances traditionnelles fondées sur l'expérience, donnant un nom maya aux diverses espèces de poissons et aux lieux de pêche, une pratique qui se perpétue parmi les jeunes pêcheurs d'aujourd'hui.

80 % des gens qui vivent de la pêche. Au Yucatán, la pêche fournit un revenu à plus de 15 000 familles, tout au long de l'année ou de façon saisonnière.

La grande époque de la pêche (quand l'origine, l'appartenance ethnique ou la couleur politique ne comptaient pas) se situe clairement entre les années 1970 et la fin des années 1990. L'exploitation de ce filon n'a pas enrichi tout le monde car il s'est produit plutôt une stratification économique et sociale des divers segments de la population locale en faveur des commerçants et intermédiaires présents dans la filière pêche. Une grande partie des gens de la pêche restent pauvres, en marge, sans aucun espoir d'acquérir un bateau ou un hors-bord, c'est-à-dire sans moyen de production.

Les critères de gestion fondés sur la biologie des espèces gardent un caractère prioritaire face aux réalités sociales, dans un contexte de conflits grandissants entre groupes et individus ayant une activité de pêche, le refrain classique étant « Il faut partager le gâteau avec ceux qui arrivent de plus en plus nombreux dans la pêche ».

Mais que dire des réserves marines ? Doivent-elles leur origine à des pêcheurs traditionnels, des armateurs, des gros commerçants, des intellectuels des villes ? Quand sont-elles apparues au Yucatán ? Combien y en a-t-il dans cette région ? Comment fonctionnent-elles ?

Aires protégées

Dans la zone côtière et marine du Yucatán, il y a cinq aires naturelles protégées, dont deux réserves de biosphère (Ria Lagartos et Ria Celestún, créées en 1979 en tant que refuges de la faune et classées comme réserves en 1997 et 2000 respectivement), et un parc marin (Récif d'Alacranes créé en 1994), sous administration fédérale. Deux des aires sont des réserves de l'État

Au Yucatán, la pêche fournit un revenu à plus de 15 000 familles, tout au long de l'année ou de façon saisonnière.

Au Yucatán, la pêche moderne est apparue au cours des années 1960 lorsque des programmes nationaux ont commencé à regarder vers la mer, en incluant des *campesinos* (paysans et travailleurs agricoles) dans les systèmes de gestion des pêches côtières. En même temps, l'État créait des coopératives qui traitaient des espèces à forte valeur marchande : langouste, crevette surtout. Au Yucatán, les pêcheurs traditionnels et les *campesinos* venus de l'intérieur commençaient à profiter des abondantes captures, qui apportaient nourriture et argent à une société de plus en plus attirée par la vie urbaine. Les communautés moyennes et petites commençaient à s'étoffer, encouragées par les opérations prometteuses de la pêche artisanale. Ce secteur continue à occuper

Cet article a été écrit par **Julia Fraga** (jfraga@mda.cinvesrav.mx), Département d'écologie humaine, Centre de recherche et d'études approfondies, Institut polytechnique national, Mérida, Mexique

du Yucatán (El Palmar et Dzilám de Bravo créées en 1989 et 1990 respectivement). Les réserves donnent en partie sur la mer, en partie sur la lagune. La population concernée n'a jamais été consultée lors de leur création : c'était un projet décidé d'en haut. La participation communautaire a fait son apparition avec des universitaires et des projets d'urgence d'Ong, les administrations fédérales et régionales s'impliquant de leur côté dans des programmes d'éducation à l'environnement. Cela a commencé vers 1997-1998 alors que les volumes de captures étaient faibles et que la pêche entraînait dans une période de stagnation.

Depuis ce temps, la participation communautaire a surtout concerné deux groupes de la population : les enfants et les producteurs de poissons. Ces derniers constituent le groupe cible pour les consultations portant sur les problèmes de la pêche et les façons de réduire l'effort de pêche.

Des difficultés se faisaient jour entre pêcheurs traditionnels (40% de la population totale de pêcheurs) et pêcheurs *campesinos* (60 %). Cela a donné lieu à des débats entre universitaires et dans le public en général à propos de « ceux qui conservent » (les pêcheurs traditionnels) et « ceux qui ne conservent pas mais surexploitent » (les *campesinos* venus des terres).

Dans un tel contexte, y a-t-il encore des aires marines protégées (AMP) lancées par des initiatives locales qui continuent à fonctionner de façon satisfaisante ? La seule communauté de pêcheurs à avoir fait des progrès en matière de gestion traditionnelle de leurs pêcheries et créé une réserve marine sans l'intervention d'universitaires ou d'Ong est celle de San Felipe. En 1994, elle établissait une « écloserie naturelle de poissons » dans un périmètre de 30 km² à 5 km de la localité, en exploitant les conditions spéciales du lieu, c'est-à-dire une végétation subaquatique appelée *tzil* en maya.

Le succès de San Felipe a duré douze années de suite, puis ce fut la fin au cours de ces deux dernières années à cause de divers facteurs dont on parlera plus avant. La création de la réserve était due pour une grande part à l'expérience des vieux pêcheurs qui, en travaillant près de la côte, ont « découvert » des conditions écologiques qui permettaient (et permettent toujours malgré la persistance des ouragans) l'entrée et la reproduction de certaines espèces marines, notamment la langouste.

Le premier facteur de succès a été le fait que les pêcheurs de San Felipe avaient de solides relations avec *Les Pêcheurs unis de San Felipe*, une coopérative qui comptait 218 adhérents. Puis il y avait aussi la nature, le comportement, la personnalité des leaders pour qui les critères moraux, la confiance, le sens de la communication avaient leur importance, toutes choses héritées de leurs grands-parents. La coopérative faisait tous les événements dans la communauté, la vie sociale gravitait autour de cette institution, sur le plan politique mais surtout économique grâce à l'exportation de langoustes. La population était en contact avec la coopérative bien plus qu'avec l'administration municipale. La coopérative ne s'occupait pas seulement de la mer et des pêcheurs : son influence s'étendait à la vie, la santé et la religion des habitants, qu'ils fussent pêcheurs ou éleveurs de bétail. Elle élargissait les limites de la communauté et du cercle familial, à un moment où « la tragédie des biens communs » n'avait pas beaucoup d'importance.

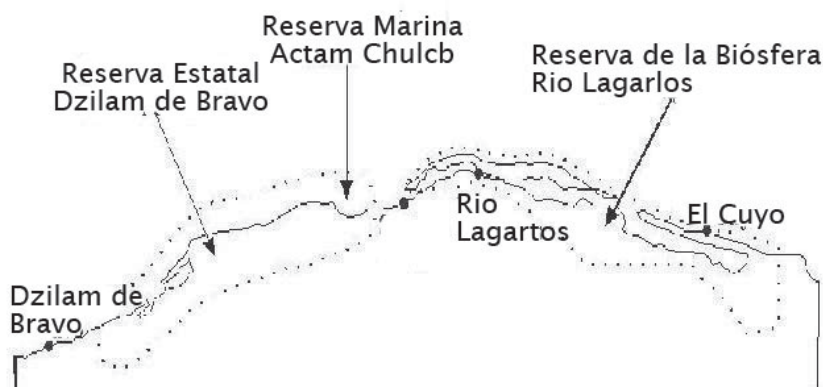
Comme on l'a dit plus haut, la réserve de Dzilám de Bravo était créée en 1990 par l'État du Yucatán et étendait sa juridiction jusqu'à la réserve municipale lancée par les pêcheurs de San Felipe. À cause du manque d'informations, de participation et de consultation avec les pêcheurs des deux localités (plus de 1 000 à Dzilám, environ 500 à San Felipe), les universitaires et l'Administration du Yucatán ignoraient cette initiative locale.

JULIA FRAGA



Eliseo, pêcheur dans la réserve marine de San Felipe. Les connaissances traditionnelles donnent parfois lieu à des initiatives qui peuvent faciliter la création et le fonctionnement d'aires protégées.

JULIA FRAGA



Sur le croquis du haut, San Felipe est matérialisé par un point noir

Les pêcheurs de San Felipe ont appris en 1998 seulement que leur réserve était située administrativement dans la réserve de Dzilám, au moment où la première Ong d'universitaires commençait son travail

À cause du manque d'informations, de participation et de consultation avec les pêcheurs, les universitaires et l'Administration du Yucatán ignoraient cette initiative locale.

dans ce secteur avec des financements du PNUD (Programme des Nations unies pour le développement). La découverte était tout à fait fortuite, disent-ils, car le cours de l'Ong qui portait sur la gestion de la langouste parlait aussi d'AMP. En 2002, un groupe universitaire entreprend une étude participative dans les deux secteurs. Ils invitent les pêcheurs traditionnels coopérateurs à débattre, en oubliant d'inviter les pêcheurs « libres », c'est-à-dire ceux qui n'étaient pas organisés officiellement en groupement. C'est là sans doute une de ces erreurs méthodologiques fréquentes

mais qui, dans le monde universitaire, sont reléguées dans une simple note de bas de page.

Qu'en est-il des règles communautaires qui s'appliquent à la réserve d'initiative locale ? Grâce à l'existence d'une solide coopérative, d'un conseil représentatif soutenu par la municipalité et de liens familiaux forts entre les leaders des deux partis locaux, les sanctions et les amendes étaient respectées depuis 1995, date à laquelle tous les pêcheurs associés signaient le règlement. L'existence de solides liens parentaux entre ceux qui géraient la vie quotidienne des habitants a, de toute évidence, contribué au succès.

Avec ce règlement communautaire, y a-t-il du braconnage ? La réponse est oui, et les coupables étaient identifiés depuis un certain temps. Eux aussi étaient apparentés mais « ils sortaient uniquement la nuit » et « avaient très peur ». La crainte d'enfreindre les règles et d'affronter les responsables de la coopérative a également contribué à la réussite. La coopérative avait organisé des surveillances de nuit avec des volontaires, motivés davantage par le souci de préserver la ressource que par une rémunération. Qui payait pour la surveillance ? La coopérative gérait des financements venant du PNUD, et elle avait même un fond interne pour l'achat de carburant. Les pêcheurs disent qu'en réalité, on ne dépensait pas grand-chose : « Nous faisons cela parce que nous savions que la réserve est une chose très importante, qu'il y a là beaucoup de poissons et de langoustes ».

La fin du succès

Les choses se sont gâtées à la fin de 2004, avec la division du pouvoir politique et l'arrivée de nouvelles personnes dans l'administration de la coopérative. De l'argent a été mal géré, des liens de parenté entre familles n'ont pas tenu, puis est venue une dégradation progressive de la gestion de la réserve, et ensuite un effondrement social en 2008 qui débouche sur des conflits et des agressions. Et cela coïncide avec une chute de la production de poissons et de mauvaises saisons pour la langouste et le poulpe, les deux principales espèces de San Felipe. Les pêcheurs de la localité voisine de Rio Lagartos, située à 10 km, notent que les gens de San Felipe « ont déjà abandonné leur réserve ». Pour l'administration municipale, cependant, une mauvaise saison sur la langouste ne peut justifier une invasion de

braconniers dans la réserve et le non respect des règles acceptées depuis des années.

Plusieurs explications ont été données sur l'effondrement de la réserve de San Felipe. Selon un certain nombre de pêcheurs coopérateurs interrogés en juin de cette année, « seulement 8 ou 10 bateaux ont pillé la réserve, ils ont tout nettoyé et maintenant on n'y peut rien ». D'autres pêcheurs de San Felipe se souviennent : « Quand on voyait les sommes que ces fraudeurs gagnaient, jusqu'à 15 000 pesos (1 500 dollars) dans une nuit, en prenant entre 700 et 1 000 kg, on se sentait trompés, désespérés, et personne pour nous aider, ni la coopérative, ni le gouvernement. Tout le monde s'est mis à faire de la pêche, et maintenant ça ne profite plus à tout le monde comme avant ».

Il est certain que l'éthique de la conservation et de la protection qui a prévalu plus de douze années de suite à San Felipe est confrontée à des facteurs humains contradictoires. En plus de cela, il y a la présence d'organismes extérieurs (universitaires, tourisme...) qui poursuivent leurs objectifs en ignorant les conséquences négatives du remplacement de la pêche en tant que source de subsistance et de revenus par des activités qui n'apportent pas d'avantages collectifs comme peut le faire la pêche.

Pour les gens de San Felipe, le véritable conflit a commencé au milieu de l'année 2007 quand, selon des pêcheurs interviewés vers le milieu de l'année 2008, « la surveillance de la réserve a été supprimée, et qu'on a donné de l'argent aux deux gardes de l'Association civile d'Actamchuleb pour se taire ». Mais surtout c'est parce que « la coopérative s'est coupée en deux lorsque sont survenus les problèmes de corruption, et suivant des clivages politiques : partisans du Parti révolutionnaire institutionnel (PRI) et partisans du Parti d'action nationale (PAN) ». Et aussi parce que « cela coûte 48 000 dollars chaque année pour surveiller la réserve ».

Un pêcheur dit : « Pour nous, ce que nous sortons de la réserve, c'est peu de choses : 30, 40, 60 kg peut-être. Ceux qui ont plein de filets, 20 pièces qui font 1 km de long, ils peuvent prendre jusqu'à 1 000 kg dans une seule nuit... Les braconniers se concentrent sur la réserve. C'est très injuste... Je dis à mes amis : si je vous accuse, que va-t-il se passer ? Il y aura des bagarres, vous allez m'attaquer, et personne n'y peut rien. Voilà la situation ».

Dans un groupe de discussion en mai 2008, des pêcheurs disaient : « Nous reconnaissons que les avantages apportés par la réserve sont pour nous énormes, si on peut s'en occuper. Attraper les braconniers, ce serait très bien. Il faut quelqu'un de fort, quelqu'un du gouvernement fédéral peut-être pour nous aider, les autorités portuaires, la mairie, des groupes locaux influents, les pêcheurs eux-mêmes, la coopérative concernée... »

Surveillance ou pas

Un fraudeur de San Felipe impliqué dans le conflit disait lors d'un entretien en mai 2008 : « Bien sûr, je les soutiens dans la réserve, s'ils la surveillent 24 h sur 24 h. Sinon, je préfère en profiter et bosser comme un fou pendant 12 heures, et gagner évidemment plus que ceux qui vont y travailler normalement ».

Revenons aux facteurs de succès qui ont permis de protéger une zone de pêche pendant une douzaine d'années. Que sont devenus les vieux pêcheurs, les liens familiaux, les gens qui administraient la coopérative ? Qu'est devenue cette communauté de 1 800 personnes, ces quelque 500 pêcheurs qui étaient fiers de leur réserve marine ? Qu'est devenue l'Association civile d'Actamchuleb dont l'administrateur faisait pendant dix ans la liaison entre coopérative, pouvoirs publics et programmes de financement ? Pourquoi la réserve ne les intéresse plus ?

L'échec était en marche lorsque la coopérative s'est coupée en deux et que des considérations d'âge, d'origine, de nom et d'opinion politique ont semé la discorde. Et il n'y avait pas vraiment dans les groupes d'universitaires l'habitude de la recherche participative. Ils n'ont pas mis dans le coup la coopérative, la municipalité et la communauté pour leurs travaux, écartant de ce fait la motivation collective. C'était là un autre facteur d'échec.

Il faut aussi noter que l'Association civile d'Actamchuleb, incapable de travailler pour et avec la communauté, est devenue un simple relais de communication entre



Gerardo, pêcheur de San Felipe. Les pêcheurs mexicains connaissent les avantages des aires protégées mais ils aimeraient être soutenus par les autorités fédérales.

JULIA FRAGA



Bateau en ferro-ciment à San Felipe. L'avenir des réserves marines mexicaines semble lié à l'écotourisme.

se fait rare tandis qu'un nombre croissant de touristes visitent San Felipe pour voir et prendre du poisson. Qu'est-ce qu'on pourra leur montrer ? La réserve semble un bon choix. Au milieu de l'année 2009, il est prévu que plus de 100 voiliers français passeront par San Felipe. « Les Européens regardent maintenant dans notre direction, ils sont intéressés par nos plages », disent les pêcheurs.

Les motivations

La plupart des habitants, et surtout les pêcheurs, pensent qu'on ne peut désormais rien faire pour la réserve. Ce n'est plus un lieu de travail qu'on transmettra à sa descendance, comme on l'espérait au départ. Pour les braconniers c'est encore moins vrai parce que ce sont les propriétaires des hôtels qui profiteront de cette ressource. Pourquoi se casser la tête à vouloir protéger des espèces qui seront à la disposition des touristes amenés là, contre rémunération, par les hôteliers ?

L'Association civile d'Actamchuleb aura un rôle important à l'avenir parce que son directeur (un ancien pêcheur local) a beaucoup de contacts avec l'extérieur et a été formé pour cela. Il a obtenu une prorogation de cinq ans de l'accord, dont l'une des clauses fera de cette structure un collaborateur du gouvernement du Yucatán dans la gestion de ses aires naturelles protégées. Avec cette association qui fait donc partie du réseau d'écotourisme du Yucatán et qui traitera de problèmes plutôt extérieurs à la communauté au lieu de s'occuper comme avant de sa principale activité qui est la pêche, on saisit bien l'évolution des choses dans cette localité.

Le cas de San Felipe n'est peut-être pas unique. Il existe sans doute des situations semblables en diverses parties du monde où l'évolution vers des activités de service encouragée par des agences nationales et internationales s'inspirant des principes éthiques de l'écotourisme apporte localement des changements fondamentaux.

Certes, l'écotourisme n'est pas une mauvaise chose en soi. Mais il arrive malheureusement que les populations locales en souffrent parce qu'on ne s'occupe pas des ressources qui les font vivre et que les droits de propriété sur ces ressources sont fragiles. À long terme, on peut craindre que les pêcheurs soient dépossédés de la nourriture, de leurs plages et de leurs habitations sur la rive des cours d'eau ou le

le gouvernement et le programme régional du PNUD, afin d'obtenir un financement pour l'achat de carburant destiné aux opérations de surveillance de la réserve. Par ailleurs, le gouvernement du Yucatán ne dispose pas de ressources financières et humaines suffisantes pour mener à bien sa mission de protection de la biodiversité et des aires protégées. Et le changement de personnel tous les six ans apportait aussi des modifications au programme de travail.

Y a-t-il un avenir pour la réserve de San Felipe ? Cette petite réserve a été incluse administrativement dans le périmètre de la réserve de Dzilám de Bravo qui dépend de l'Administration du Yucatán. Son plan de gestion, publié en 2006, précise qu'il s'agit d'une sous-zone à utilisation spéciale, c'est-à-dire que sont autorisés des programmes de conservation, d'éducation à l'environnement, de tourisme alternatif, des activités d'utilisation qui ne peuvent altérer les capacités des écosystèmes à se régénérer.

D'un entretien de juillet 2008 avec la personne chargée de la protection des espaces naturels protégés dans l'Administration du Yucatán, il ressort qu'on souhaite bien un nouvel avenir pour la réserve municipale de San Felipe mais qu'on ne sait pas exactement comment procéder.

Cet avenir dépendra vraisemblablement du tourisme, et particulièrement de l'écotourisme, de la pêche récréative qui se répand dans le secteur, les pêcheurs devenant petit à petit prestataires de services pour cela. On constate curieusement deux évolutions inverses : le poisson diminue,

rivage de la mer. À San Felipe ils n'auront peut-être plus de réserve marine. Beaucoup dépendra de leur capacité à préserver, une fois de plus, leurs ressources. Comme ils disaient lors des entretiens de mai 2008, la difficulté pour eux c'est de décider du moment où ils arrêteront de pêcher pour aller protester devant les bureaux de l'Administration à Mérida, pour que le gouvernement vienne à leur aide sur la question de la réserve marine.

San Felipe a besoin de l'engagement de gens qui soient honorables, honnêtes, intelligents, bien formés et fiers de leur authentique capital social. Ce dont San Felipe a besoin, ni le gouvernement ni les universitaires ne sont capables ou désireux de leur donner : du temps et les moyens administratifs pour instaurer une gestion communautaire des ressources côtières. Il faudrait sans doute qu'une Ong s'installe dans le secteur sur une longue période pour remettre en état et renforcer à la fois le capital social et le capital naturel.

L'actuel président de l'administration municipale considère que l'Association civile d'Actamchuleb peut fort bien participer à une cogestion de la réserve en lien avec le

gouvernement du Yucatán. Les anciens responsables municipaux estimaient que l'Association était nécessaire mais qu'elle devait changer de responsable. Ce qui semble approprié et souhaitable, c'est une consultation participative générale et transparente pour analyser la situation, et qui prenne en considération non seulement le tourisme mais aussi les enfants et les jeunes de la région qui devront aller chercher du travail en dehors de leur communauté. On ne peut ignorer ni l'invasion de gens à la recherche d'espaces marins, de plages pour le loisir ni la transformation de ces lieux en emplois par la prestation de services divers. On ne peut fermer les yeux sur une société de plus en plus attirée par la ruralité maritime. Nous devons planifier l'avenir en tirant parti des conditions sociales existantes : liens de parenté directe, religion, solidarité, taille de la population urbaine.

La réserve marine de San Felipe avait rassemblé la communauté quand la pêche était mauvaise ; elle avait fourni à manger aux familles les plus nécessiteuses ; elle devrait encore les unir en d'autres temps difficiles, peut-être en combinant activités de pêche et tourisme léger. 

Pour plus d'information

icsf.net/icsf2006/uploads/publications/monograph/pdf/english/issue_92/ALL.pdf

**Les aires côtières et marines
protégées au Mexique**

L'importance du capital social

Les AMP devraient prendre en compte le capital social, c'est-à-dire l'ensemble des relations, réseaux, normes et sanctions qui relient les gens et les institutions

La Déclaration adoptée le 22 janvier 2009 lors de l'atelier de Chennai sur *Les aspects sociaux des aires marines protégées - Quels avantages pour les communautés de pêcheurs ?* réclame une plus grande participation des communautés aux processus de sélection et de gestion des aires marines protégées (AMP) et plus de justice sociale dans les décisions qui déterminent la répartition des avantages que procurent ces AMP.

L'importance des aspects sociaux apparaît clairement dans une étude récente réalisée par l'auteur du présent article au Mozambique. Elle analyse la relation entre petits pêcheurs et exploitants d'entreprises touristiques qui utilisent des AMP privées ou

entre les différents utilisateurs d'une AMP (à savoir pêcheurs et industrie touristique) et les alliances conclues avec l'État peuvent servir aussi bien à soutenir l'AMP qu'à saper ses fondations. Dans le contexte de l'étude, le capital social désigne les réseaux, les normes et les sanctions qui relient les gens et les institutions, toutes choses qui ont une incidence ou bien positive ou bien négative sur le comportement des gens. Le capital social examiné dans le cas du Mozambique a une influence négative pour ce qui est de l'observation de la réglementation des AMP, et il pousse à exclure les pêcheurs locaux des avantages qu'elles génèrent.

Pour comprendre les raisons de l'échec d'une AMP, il faut avoir à l'esprit qu'une AMP c'est en fait des droits de propriété, et qu'elle se fonde sur des mécanismes, des processus sociaux (lois, règlements...) pour pouvoir fonctionner. Dans un régime de gestion basé sur des droits, on suppose d'emblée que les utilisateurs actuels des ressources marines (par exemple la communauté de pêcheurs côtiers concernée) acceptera de coopérer avec l'État une fois l'AMP mise en place avec toute sa réglementation : les nouvelles règles seront respectées et il y aura une meilleure gestion des pêcheries.

Pour comprendre les raisons de l'échec d'une AMP, il faut avoir à l'esprit qu'une AMP c'est en fait des droits de propriété, et qu'elle se fonde sur des mécanismes, des processus sociaux (lois, règlements...) pour pouvoir fonctionner.

publiques et compare ensuite ces AMP aux zones toujours en accès libre. Il apparaît que, si les relations entre les différents utilisateurs de la ressource et l'État ne peuvent être maintenues, alors l'AMP concernée échoue, et les ressources halieutiques sont menacées de surexploitation. Il apparaît que les AMP sont tributaires de leur dimension sociale, dont divers organismes peuvent se servir comme d'un outil pour faire un tri, c'est-à-dire favoriser certaines catégories d'utilisateurs et pénaliser d'autres dans l'affectation des avantages.

Cette étude de cas au Mozambique et la Déclaration de Chennai semblent appropriées pour des communautés de pêcheurs côtiers désireuses d'instaurer une AMP afin d'améliorer la gestion de leurs pêcheries et développer l'économie locale. L'étude montre que les relations (ou capital social)

Traditions et coutumes

Mais de nombreuses communautés de pêcheurs ont, au fil du temps, fixé leurs propres règles et sanctions concernant les ressources halieutiques disponibles. Elles font partie des mécanismes et processus sociaux et se manifestent dans les traditions et coutumes locales. Lorsqu'on met en place une AMP, il se produit une tension entre les règles relatives aux droits des pêcheurs et la nouvelle réglementation qui accompagne l'AMP, ce qui peut générer des conflits. Les droits de propriété qui caractérisent une AMP se substituent aux droits des pêcheurs locaux et sont transférés à de nouvelles institutions,

à de nouveaux utilisateurs de la ressource : organisations non gouvernementales, entreprises touristiques... Le conflit entre droits de pêche traditionnels et AMP se manifeste par un faible niveau de capital social entre usagers de la ressource et un mauvais respect de la réglementation de l'AMP.

Dans l'étude du Mozambique, de faibles niveaux de capital social ont été observés dans les AMP, dus en partie au remplacement des droits des pêcheurs par ceux des AMP. Cela se manifestait par le peu de contacts prévus entre le secteur de la pêche et l'industrie touristique et par la médiocre observance des règles des AMP. Un second facteur venait aggraver ces tensions : des alliances politiques, source de dissensions, entre certains représentants de l'État et l'industrie touristique. Cela a été constaté dans l'influence des différents revenus générés par le tourisme dans les AMP, avec la capacité qu'ont certains de vendre l'idée que protection et exclusivité pour les touristes vont de pair. Dans le parc national marin, le tarif d'une nuitée est en moyenne de 500 dollars, comparé aux 100 dollars à l'extérieur du parc. Cela

suffisait pour que les représentants de l'État reviennent sur les accords passés pour limiter l'activité touristique et appuient au contraire des stratégies d'expansion de ce secteur. Tout cela était contraire au plan de gestion conclu entre le gouvernement et les groupes de protection de la nature qui soutenaient le projet d'AMP, et cela a exacerbé la concurrence entre touristes et petits pêcheurs pour le poisson.

Ce qui, sur le papier, apparaît comme une aire marine protégée et participera donc à la protection des ressources halieutiques et bénéficiera à l'économie locale, est en réalité un projet miné par un développement touristique insatiable et non durable. Du coup, les petits pêcheurs et les groupes écologistes se sentent exclus du processus de gestion au fur et à mesure que les liens se renforcent entre l'industrie touristique internationale et le gouvernement.

Quand on analyse les AMP à la lumière du concept de capital social, on comprend mieux les facteurs contextuels (temporels et spatiaux) qui agissent pour saper ou maintenir une AMP. Tout comme d'autres formes de capital, le capital social peut être utilisé par certains pour faire des

CORNELIE QUIST



Pêcheurs du Mozambique. Dans la pratique, les AMP procurent peu d'avantages aux pêcheurs locaux.

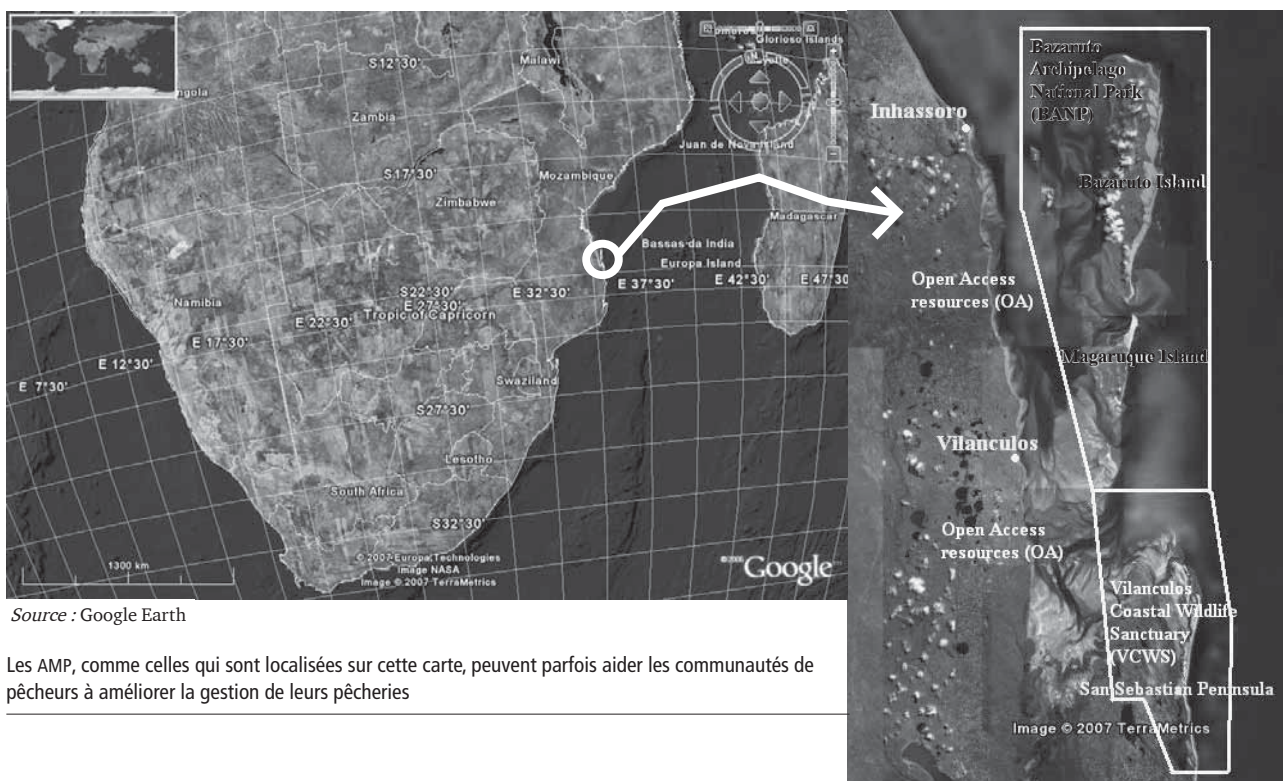
choses collectivement au profit de tous. Il s'agit habituellement de relations, de liens qui aident les gens d'une communauté à coopérer et à gérer une ressource qu'ils utilisent en commun. Ces liens et ces réseaux ont contribué à façonner des traditions et des coutumes qui, au fil du temps, ont été utilisées par ces populations pour encadrer l'accès aux pêcheries et leur exploitation.

Le capital social est de plusieurs natures : affectif proche (*bonding*), relationnel élargi (*bridging*), déterminant les conduites et relations de confiance au sein de groupes restreints et semblables, et instrumental (*linking*). Ce dernier type désigne des relations en dehors du groupe habituel d'amis et de communautés ayant des affinités, donc entre gens et institutions de provenance et de cultures dissemblables, de ressources et de niveaux hiérarchiques différents. Il nous aide à comprendre le fonctionnement des AMP, en particulier les AMP où il y a plusieurs catégories d'utilisateurs. L'étude du Mozambique concernait essentiellement le capital social instrumental (*linking*) : liens transversaux entre pêcheurs artisans, exploitants d'entreprises touristiques, organismes de gestion d'AMP et liens et alliances politiques entre certains secteurs et l'État.

Pourquoi amener ce concept de capital social dans les AMP ? La réponse se trouve une fois de plus dans la nature des droits

de propriété au sein des AMP. Lorsqu'on installe une AMP par-dessus une pêcherie gérée de façon traditionnelle, on estime d'emblée que les pêcheurs se conduiront bien et s'arrangeront avec les nouveaux utilisateurs de la ressource, c'est-à-dire les entreprises touristiques dans l'étude de cas sur le Mozambique. Il est entendu que les pêcheurs seront indemnisés pour la perte de leurs droits de pêche situés dans le périmètre de l'AMP et qu'ils respecteront en retour son règlement et les intérêts des nouveaux utilisateurs. Mais les choses ne se passent pas ainsi, parce que réunir des gens et parlementer pour parvenir à un accord, cela a un coût, un « coût de transaction », qui peut être réduit quand il y a des niveaux élevés de capital social entre les utilisateurs de la ressource. Souvent, il est difficile de parvenir à un accord pour des raisons de langues et de perceptions culturelles, et c'est normalement les pouvoirs publics qui se chargent de la chose. Mais les capacités et les ressources de l'État sont limitées, et ces négociations peuvent concerner plusieurs ministères, ce qui ouvre parfois la porte à la corruption, les représentants du gouvernement défendant alors leurs intérêts personnels plutôt que ceux des pêcheurs locaux.

Le problème de l'indemnisation et du marchandage devient plus compliqué à mesure que s'accroît le nombre d'utilisateurs



Source : Google Earth

Les AMP, comme celles qui sont localisées sur cette carte, peuvent parfois aider les communautés de pêcheurs à améliorer la gestion de leurs pêcheries

Caractéristique comportementale	Indicateurs de capital social
Coopération	Un dispositif est officiellement prévu pour des contacts entre les divers utilisateurs de la ressource à l'intérieur de l'AMP (petits pêcheurs, entreprises touristiques) et ses structures gestionnaires Le groupe qui gère l'AMP représente tous les utilisateurs de la ressource à l'intérieur de l'AMP (pêcheurs, Ong, secteur privé, organismes publics concernés)
Respect de la réglementation	La réglementation de l'AMP pour la pêche tient compte des connaissances et règles traditionnelles La réglementation de l'AMP est adoptée par les pêcheurs selon les pratiques traditionnelles et entérinée par les institutions communautaires Les mécanismes de régulation de l'AMP incluent les pêcheurs, les Ong, le secteur privé et les organismes publics concernés, et aussi les organisations de pêcheurs traditionnelles
Négociations	Les droits de pêche à l'intérieur de l'AMP sont assurés par des appuis politiques et maintenus grâce à des alliances stables avec l'État Les communautés de pêcheurs reconnaissent les droits des nouveaux venus (entreprises touristiques) dans la pêcherie Les nouveaux venus (entreprises touristiques) reconnaissent les droits de pêche des utilisateurs précédents (petits pêcheurs) de la zone concernée
Répartition des avantages	La concurrence entre les divers utilisateurs de la ressource débouche sur des actions/activités en commun qui profitent à tous Accord sur les avantages de l'AMP qui sont partagés entre les divers utilisateurs de la ressource
Indemnisation	Les négociations sur les indemnités impliquent l'État et tous les usagers de la ressource qui ont des droits dans l'AMP, y compris ceux qui ont des droits de pêche temporaires

qui revendiquent un droit sur les ressources naturelles situées dans l'AMP. L'étude de cas sur le Mozambique prend en compte deux catégories d'utilisateurs : les petits pêcheurs et les entreprises touristiques, mais dans beaucoup de régions côtières il peut y en avoir d'autres. Faire intervenir le concept de capital social est intéressant parce que cela oblige à considérer aussi les alliances politiques, qui devraient être établies à tous les niveaux de la gouvernance pour assurer le bon fonctionnement de l'AMP. Au Mozambique, la société qui gère l'AMP privée, avec droits sur les ressources marines pendant 99 ans, a établi de solides contacts politiques au plus haut niveau du gouvernement mais n'a pas fait la même chose au niveau local. Il s'ensuit que les pêcheurs du coin ne tiennent pas compte des règles fixées par la gestion privée de l'AMP, sachant que leurs actions ne seront pas sanctionnées par les services locaux de l'Administration. En matière d'application de la réglementation, il y a donc eu des conflits et des représailles de la part de l'État et de la société gestionnaire. Le coût de la surveillance à l'intérieur du périmètre a ainsi forcément augmenté.

Le capital social n'est pas le seul facteur qui détermine la durabilité des ressources naturelles dans une AMP ; d'autres facteurs politiques, économiques et naturels ont une

grande influence dans ce domaine. Mais les AMP, qui sont des droits de propriété, représentent assurément une série de relations entre les divers utilisateurs de la ressource, et si ces relations ne peuvent être maintenues, les AMP courent à l'échec, et vient alors l'épuisement de la ressource. Dans la pratique, ce capital social ne peut se mesurer directement ; il doit être évalué en ayant recours à des critères indicatifs.

Le tableau ci-dessus présente certains des critères qui ont servi à identifier les niveaux positifs de capital social dans l'étude sur le Mozambique. Ils peuvent être utilisés comme guide ou check-list pour des communautés qui auraient l'intention d'améliorer la gestion de leurs pêcheries et d'attirer des activités touristiques.

Respect de la réglementation

Dans le tableau, on trouve le problème de l'observation des règles de l'AMP que l'on peut illustrer, à partir du cas du Mozambique, par les différentes approches adoptées pour gérer la question des règles traditionnelles de la pêche locale. Les régimes de gestion dans les AMP ne reconnaissent pas les règles traditionnelles de la pêche, ce qui a conduit à des conflits et à une mauvaise observation du règlement de l'AMP. Dans les zones de libre accès à l'extérieur de l'AMP, la réglementation traditionnelle est reconnue

par les pouvoirs publics et est intégrée dans diverses initiatives de cogestion. Il s'agit de mettre en œuvre des mesures de gestion des pêcheries qui ne coûtent pas cher, et il y a aussi une période de fermeture pour la pêche à la senne de plage et une interdiction de pêcher les jours de fête religieuse. Les règles sont entérinées par la communauté lors de cérémonies collectives

Il serait bon cependant qu'on en sache plus sur le contexte, qu'on comprenne mieux l'environnement dans lequel s'installera l'AMP.

et entrent dans la législation officielle. Cette façon de faire a permis d'obtenir un bon respect des règles traditionnelles et de celles de l'État (immatriculation des bateaux et permis par exemple). Cela a aussi incité certains entrepreneurs à utiliser la même méthode pour limiter la pêche en face des hébergements pour touristes. Ces arrangements ne font pas partie du fonctionnement interne des AMP ; ils ont été conclus avec les pêcheurs comme des règles traditionnelles au cours de célébrations collectives auxquelles participaient des représentants d'entreprises touristiques. Ces arrangements fonctionnent grâce à des contacts qui sont mutuellement profitables, les établissements pour touristes fournissant, par exemple, un transport par bateau à la

communauté concernée en échange du respect de la nouvelle réglementation par les pêcheurs.

Pour des décideurs politiques et des agences extérieures (Ong, groupes écologistes internationaux...), les AMP apparaissent peut-être comme un remède miracle pour la préservation des ressources naturelles. Il serait bon cependant qu'on en sache plus sur le contexte, qu'on comprenne mieux l'environnement dans lequel s'installera l'AMP. Il faut recentrer son attention, s'écarter un peu des questions de bornage, de périmètres pour essayer de comprendre aussi les réalités sociales, écologiques et politiques de l'endroit. Et cela implique, avant toute attribution d'AMP, un regard critique sur les relations entre les divers utilisateurs actuels de la ressource, l'État et les intérêts étrangers. Et il est indispensable de s'interroger sur la nécessité de passer par l'attribution d'une AMP pour assurer la durabilité d'un environnement. Il serait peut-être tout aussi efficace d'investir dans le développement des relations entre les divers utilisateurs de la ressource et l'État, qui constituent les fondations d'une meilleure gestion de la pêche côtière. 3

CORNELIE QUIST



Bateaux pêchant en couple devant la pointe de Barra, Mozambique.
Ceux qui perdent leurs droits de pêche à l'intérieur d'une AMP doivent être indemnisés.

Pour plus d'information



www.wiomsa.org

Association des sciences de la mer de l'océan Indien occidental (WIOMSA)

icsf.net/icsf2006/jspFiles/eastAfrica/index.jsp
Afrique de l'Est : Point de vue de la pêche artisanale

[fr.wikipedia.org/wiki/Capital_social_\(sociologie\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Capital_social_(sociologie))

Le capital social

Ensemble pour des pêches communautaires

Plutôt que de cogner sur le Marine Stewardship Council, on ferait mieux de travailler avec lui pour aider les communautés de pêcheurs artisans à prospérer

Le numéro précédent de *SAMUDRA* (n° 51, novembre 2008) contient un article intitulé *Certifier les certificateurs* qui développe un argument entendu depuis des années : les initiatives d'écocertification vont marginaliser la pêche artisanale. L'auteur affirme que l'écocertification MSC ne servira qu'à maintenir les positions actuelles de la pêche industrielle.

Allez donc dire ça aux centaines de petits pêcheurs du Mexique et d'ailleurs qui profitent déjà de la certification de leurs pêcheries dans le cadre du programme MSC ! Le label MSC permet à une pêcherie communautaire de langouste située à Puerto Abreojos dans la péninsule de Baja California au Mexique de trouver de nouveaux débouchés et de gagner plus d'argent. Leur expérience a incité d'autres petits pêcheurs de la péninsule du Yucatán, dans les réserves de biosphère de Sian Ka'an et de Banco Chinchorro, à faire une demande de certification pour leur langouste. Plus de 70 % de la production mexicaine de langouste est exporté vers les États-Unis et l'Europe, où les écolabels ont de plus en plus la faveur des gros négociants, des chefs cuisiniers et des consommateurs.

Aujourd'hui au Mexique, des pêcheurs communautaires obtiennent plus pour leur production et trouvent de solides appuis pour améliorer la gestion de leurs pêcheries grâce à leur participation au programme du MSC.

Lorsque le MSC a été créé au milieu des années 1990, Sebastian Mathew de l'ICSF et moi-même ont abondamment débattu sur la question de savoir si les écolabels pourraient aider aussi un jour les petits pêcheurs. Notre correspondance a été publiée dans la revue *SAMUDRA* (et tirée à

part dans *Fish Stakes, Dossier Samudra*, 1998, disponible sur http://icsf.net/icsf2006/uploads/publications/dossier/pdf/english/issue_56/ALL.pdf). À cette époque, nous ne pouvions guère, tous les deux, nous baser sur des faits concrets pour prouver nos dires. Aujourd'hui nous en savons beaucoup plus. Depuis ce temps, le MSC a beaucoup fait pour que son programme de certification et d'écocertification profite aux pêcheries communautaires.

Dans le nord du Brésil, une communauté

... le MSC a beaucoup fait pour que son programme de certification et d'écocertification profite aux pêcheries communautaires.

de pêcheurs avait demandé que l'on procède à l'évaluation de leur pêcherie selon les critères du MSC, sachant bien qu'elle ne passerait pas le test. Les pêcheurs ont ensuite utilisé les résultats de cette évaluation préalable pour demander au gouvernement d'améliorer sa gestion de la pêcherie afin qu'elle puisse un jour obtenir la certification et trouver de nouveaux débouchés.

Les pêcheries artisanales

À partir de là et d'autres expériences visant à aider la pêche artisanale, le Conseil consultatif technique du MSC a entamé une démarche pour aider les certificateurs à bien évaluer une pêcherie malgré l'absence de données d'informations. Le Fonds pour une pêche durable, basé à Sacramento, Californie, a été créé pour aider les petites pêcheries à faire face au coût d'une certification. Au fil

Ce courrier à *Samudra* est signé de **Michael Sutton** (msutton@mbayaq.or), vice-président et directeur du Centre pour l'avenir des océans, Aquarium de la Baie de Monterey, Californie, États-Unis

MARINE STEWARDSHIP COUNCIL



Pêcheur en Basse Californie, Mexique, relevant un casier à langoustes. Les écolabels peuvent parfois rendre service aux communautés de petits pêcheurs.

38

des années, le MSC et ceux qui l'appuient ont démontré qu'ils se préoccupent du devenir de la pêche artisanale et des communautés qui en vivent et qu'ils souhaitent les aider à obtenir leur certification.

J'ai un grand respect pour l'ICSF et sa mission. Mais continuer à cogner sur le MSC avec des affirmations vagues et inexactes et des phrases usées me semble contre-productif. Les gens de votre mouvance feraient mieux d'œuvrer avec le MSC pour s'assurer qu'il participe de son mieux à la prospérité des communautés de pêcheurs artisans, en les aidant notamment à améliorer la gestion de leurs pêcheries. 3

Pour plus d'information



www.msc.org

Marine Stewardship Council

www.montereybayaquarium.org/oa/

Aquarium de la Baie de Monterey

Une lubie de gestionnaires ?

Les difficultés d'une gestion fondée sur des droits et la parcellisation des plans d'eau

« Ils ont volé mes droits de pêche », dit Ruub Klop, pêcheur professionnel à Hardinxveld, petite localité des Pays-Bas située au bord d'une rivière. Les voleurs en question sont de la fédération des pêcheurs à la ligne du sud-ouest du pays. C'est en 1975 que Ruub a brusquement appris qu'elle louait à l'État les « droits sur le poisson à écailles » dans le même secteur pour lequel il avait un permis officiel pour pêcher avec des engins professionnels.

Pour comprendre la colère et la frustration de ce pêcheur, il faut en savoir un peu plus sur l'histoire des pêches intérieures de ce pays. D'un point de vue géographique, les Pays-bas ne sont guère plus que l'embouchure du Rhin qui s'élargit en un vaste delta. La superficie des eaux intérieures est de 380 000 hectares. Et les plans d'eau douce représentent encore 10 % de la superficie du pays, bien qu'une grande partie des lacs et surtout des marais ait été convertie en terres agricoles avec la construction de polders. Les pêches intérieures ne sont qu'une petite partie de l'économie nationale : les captures emploient 500 personnes. On considère cependant que c'est une part intéressante du patrimoine historique et culturel des Pays-Bas. Jusqu'au début des années 1900, et tout comme pour les pêcheries maritimes, les pêcheries intérieures étaient en libre accès. Il y avait un système de permis de pêche pour réguler l'activité et l'objectif principal était de prélever une taxe, mais certains permis restaient gratuits.

Toute personne désirant prendre du poisson, avec casiers, pièges, harpons, verveux, filets, lignes, pouvait le faire s'il avait des sous pour se procurer un permis. Il y avait quelques exceptions au régime d'accès libre. Certains nobles revendiquaient des droits sur le poisson des lacs et cours d'eau situés dans leur domaine. Ils ne pêchaient pas eux-mêmes mais mettaient ce droit à la disposition d'autres

personnes par faveur ou le vendaient définitivement. Durant la Seconde Guerre mondiale, comme la pêche en mer était trop dangereuse, la pêche intérieure devenait une source très importante de nourriture. C'est à cette époque que des zones de pêche communautaires ont été divisées en lots loués par l'État à des gens qui étaient alors autorisés à utiliser des casiers, pièges, filets et palangres de professionnels. Les types d'engins de capture autorisés sont précisés dans la réglementation nationale des pêches.

Jusqu'au début des années 1900, et tout comme pour les pêcheries maritimes, les pêcheries intérieures étaient en libre accès.

Surpêche

De cette manière, le gouvernement empêchait un accès illimité à la ressource afin de prévenir des prélèvements excessifs à une époque où il y avait beaucoup de bouches à nourrir et peu d'occasions de faire quelques sous. La surpêche est apparue surtout dans les lacs et moins dans les rivières. Dans les rivières, l'amenuisement des stocks d'espèces migratoires (saumon, truite de mer...) est cependant devenu vite alarmant. Comme toujours, on a accusé les pêcheurs, mais aujourd'hui nous savons que les principaux coupables étaient la pollution des cours d'eau et la destruction des bancs de graviers. Ces bancs servaient de frayères naturelles pour ce poisson.

Avec le système des lots, le pêcheur professionnel ne craignait plus que le petit poisson qu'il laissait échapper serait pris par d'autres pêcheurs dans ce même secteur. Le système incitait les pêcheurs à optimiser

*Cet article a été écrit par **Arjan Heinen** (arjan.heinen@gmail.com), conseiller en gestion des pêches, Combinatie van Beroepsvisserij (Association des professionnels de la pêche intérieure des Pays-Bas)*

NICO VAN DOORN



Pêcheurs sur le Rhin remontant un grand verveux utilisé pour capturer le saumon. Le système des lots incitait les pêcheurs à optimiser la productivité de leur pêcherie.

40

leur pêcherie, en tout cas pour les espèces non migratoires. Et le bail était pour six ans, ce qui présentait un avantage certain par rapport aux adjudications annuelles. Dans leur secteur, ils pouvaient donc penser, par exemple, à aleviner avec la civelle ou la carpe.

Le système des droits d'accès individuels et de groupes par la location de portions de plans d'eau a bien fonctionné pendant plusieurs années, tandis que certaines administrations régionales lançaient des contrats de concession collective. Les pêcheurs professionnels entretenaient et exploitaient leurs stocks d'anguille, de carpe, de sandre, de brochet, de gardon, de brème. Au cours des années 1950 et 1960,

Il est indispensable que la pêche artisanale soit bien organisée au niveau local et national.

la pêche à la ligne devenait un loisir prisé par les ouvriers d'usines et les retraités. Leur nombre a rapidement augmenté. Au début, il y avait une bonne harmonie avec les pêcheurs professionnels qui souvent gagnaient quelques sous supplémentaires en leur vendant des appâts. Au bout d'un certain temps, des désaccords ont surgi à propos de la quantité de poisson qu'on

pouvait prendre et stocker. Les pêcheurs à la ligne se sont vite organisés et certaines associations régionales ont contacté des pêcheurs professionnels partant à la retraite pour racheter leurs droits. Quand il s'agissait des droits de pêche des nobles, il y avait un transfert de droits vers les pêcheurs à la ligne. Quand c'était des droits de pêche en location, il y avait transfert du pêcheur preneur à bail vers l'association des pêcheurs à la ligne preneuse à bail. Certains pêcheurs, souvent partant à la retraite et sans successeur, acceptèrent ces offres.

Dans beaucoup d'endroits, cependant, le rachat des droits des pêcheurs n'était pas possible car les plans d'eau étaient loués par le groupement local des pêcheurs professionnels et non pas par un individu. Se sentant limités dans leur mouvement d'expansion, les associations de pêcheurs à la ligne ont tablé sur leur nombre d'adhérents (plus d'un million, disaient-elles) pour faire pression dans le champ politique. Le gouvernement leur a prêté une oreille favorable car la démarche était accompagnée d'un argumentaire apparemment valable : des loisirs de qualité pour les travailleurs contribueraient de façon significative à améliorer la qualité de la vie dans un pays en voie d'industrialisation rapide. Et en période électorale, les politiques n'avaient pas envie de prendre ces gens à contre-poil d'autant plus que leurs associations faisaient souvent allusion à leur poids électoral. Au cours des années 1960, l'industrie qui se développait autour de la pêche de loisir commençait aussi à peser. En 2000, on estimait que la valeur de cette filière était sept fois plus importante que celle de la pêche intérieure et de ses produits transformés.

En 1972, les fonctionnaires de la Direction de l'agriculture et de la pêche ont rédigé un document de politique qui, s'il était mis en œuvre, accroîtrait le rôle des associations de pêcheurs à la ligne tout en maintenant l'activité des petits pêcheurs professionnels. L'idée était que les pêcheurs plaisanciers et les pêcheurs professionnels pouvaient (et devaient) pêcher tranquillement dans le même secteur, mais que les plaisanciers dépendraient des professionnels pour la location des droits de pêche. L'idée que les associations de plaisanciers disposeraient des droits de pêche et tiendraient ainsi leurs adhérents par la délivrance de permis semblait très séduisante.

L'Administration a alors suggéré de louer pour un secteur particulier des

droits de pêche différenciés, c'est-à-dire que l'anguille irait aux professionnels et le poisson à écailles (tous les autres) irait aux plaisanciers. Dans les années 1970 et 1980, les captures d'anguilles et les prix obtenus étaient si bons (jusqu'à atteindre 90 % du revenu des pêcheurs) que les autres espèces d'eau douce (brochet, brème...) devenaient de moins en moins intéressantes. De nombreux pêcheurs âgés étaient attirés par l'idée de diviser leurs droits de pêche en échange d'une somme d'argent.

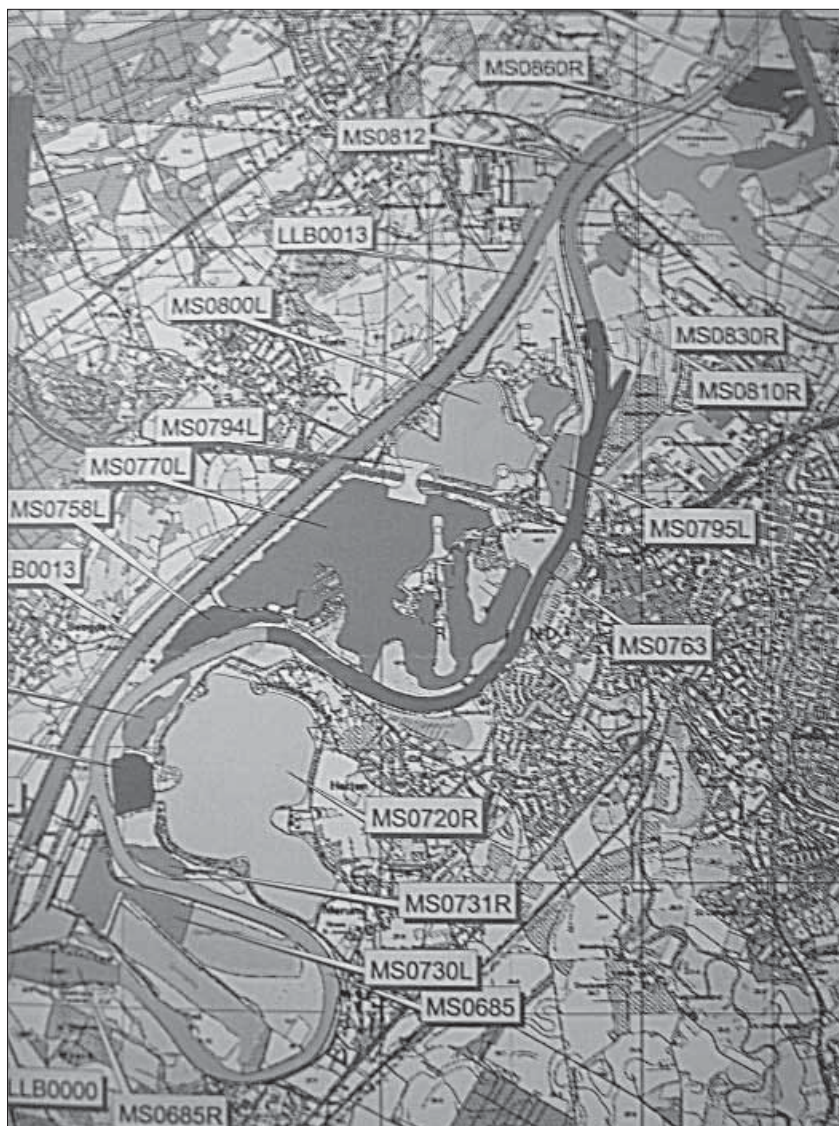
Sur le plan politique, il ne paraissait pas acceptable de retirer leurs droits de pêche aux pêcheurs professionnels pour les louer à des associations de plaisanciers sans une indemnisation équitable. À la demande de leur hiérarchie, les fonctionnaires de la Direction des pêches se sont mis à contacter les professionnels partant à la retraite et les responsables de groupements professionnels pour que les droits de pêche sur le poisson à écailles puissent être transférés aux associations de plaisanciers. Finalement les professionnels ont été payés par ces associations et par le gouvernement pour le transfert du contrat de location portant sur les espèces à écailles. Dans l'histoire des pêches intérieures de ce pays, on a appelé cette manœuvre « la fragmentation des droits de pêche ».

Les choses étaient un peu différentes pour les importants lieux de pêche situés dans l'embouchure du Rhin. Là les pêcheurs professionnels étaient détenteurs d'un permis délivré par l'Administration nationale. Ces permis autorisaient l'usage de divers engins de capture, et la zone n'était pas louée car l'État conservait la propriété des droits de pêche. Les professionnels ne se plaignaient pas des plaisanciers opérant dans le même secteur. Pour plaire aux associations de plaisanciers, cependant, le gouvernement les a autorisées à délivrer des permis aux personnes désireuses de pêcher dans ce secteur.

Lorsque la pêche est réglementée par la délivrance de permis de pêche pour une zone déterminée, c'est le gouvernement qui continue à être responsable de la gestion au jour le jour des pêcheries de l'endroit. Les professionnels pouvaient supporter ces mesures car l'Administration ne se mêlait jamais de leurs pêcheries et que les stocks dans ce milieu prospéraient grâce à l'amélioration de la qualité de l'eau au cours des années 1970. Cependant, les pêcheurs à la ligne ont commencé à se plaindre, accusant

les professionnels de surexploiter les stocks d'espèces prédatrices. Avec le soutien de fonctionnaires de la Direction des pêches, ils ont manœuvré dans le but d'obtenir les droits de pêche sur le poisson à écailles. Avec ces droits, viennent aussi le pouvoir et l'obligation de gérer les pêcheries. Posséder ces droits au lieu de pouvoir simplement délivrer des permis à des plaisanciers, ça fait une grosse différence. Avec le contrat de location, il était possible d'exercer un contrôle sur les pêcheurs professionnels ciblant le poisson à écailles.

Le montage juridique actuellement en vigueur dans l'estuaire du Rhône est très complexe. D'une part, c'est le gouvernement qui est responsable de la gestion au jour le jour des pêcheries qui utilisent des moyens professionnels. D'autre part, la responsabilité de la gestion des espèces à écailles a été confiée aux associations de



Carte montrant une section de la Meuse aux Pays-Bas

ARJAN HEINEN



Membres de l'Association des professionnels de la pêche intérieure des Pays-Bas à la pêche aux anguilles. Ils sont disposés à relever le défi de la gestion de leurs pêcheries.

enfin sur quelque chose qui fonctionne convenablement.

Actuellement, l'Association des professionnels de la pêche intérieure des Pays-Bas presse la Direction des pêches d'assumer la responsabilité finale des accords de gestion, chose qu'elle n'avait pas l'intention de faire jusqu'à présent. Or, sans une autorité centrale qui peut obliger les diverses parties prenantes à regarder plus loin que le profit immédiat, plus loin que les droits acquis, il serait illusoire de faire fonctionner de façon satisfaisante un système de cogestion confié à des gens forcés de se mettre ensemble dans un même comité.

plaisanciers. Elles ne peuvent pas assumer sérieusement cette responsabilité car ce ne sont pas elles qui réglementent les engins professionnels utilisés pour capturer le poisson à écailles. (Si on les y autorisait, ces associations seraient-elles vraiment capables de réglementer les captures des dizaines de milliers de pêcheurs à la ligne ? Il faudrait un autre article pour traiter de cette question).

Les pêcheurs professionnels n'aiment pas cette situation. Ils estiment qu'ils sont bien plus capables de gérer les pêcheries que les plaisanciers et leurs sociétés de pêche. Ils sont disposés à relever le défi.

Le gouvernement s'est maintenant lancé dans un nouveau projet : des comités de gestion des pêches auraient à s'occuper de plus vastes espaces, provinces ou grands plans d'eau. Il s'agit d'une sorte de système de cogestion, avec la participation de représentants des pêcheurs professionnels, des pêcheurs plaisanciers et des gestionnaires de l'eau. La Direction des pêches n'y participe pas pour le moment. Indépendamment des droits de pêche, les plaisanciers et les professionnels devraient formuler des objectifs de gestion communs, notamment fixer des niveaux de captures séparés pour chaque catégorie. Les comités de gestion des pêches devraient aussi veiller au respect effectif des accords conclus sur la base des objectifs fixés. Parvenir à un véritable plan de gestion nécessite une démarche longue, de multiples essais positifs et négatifs qui déboucheront

Pour plus d'information



www.minInv.nl/portal/page?_pageid=116,1640354&_dad=portal&_schema=PORTAL

Ministère néerlandais de l'agriculture, de la nature et de la qualité des aliments

www.co-management.org

Cogestion des pêches : Projet mondial de recherche collaborative

Petites mais nourrissantes

À Dhaka, Bangladesh, s'est tenu récemment un atelier consacré à l'intérêt de petites espèces indigènes pour la nutrition et les revenus de ruraux pauvres

Les 3 et 4 décembre 2008, s'est tenu à Dhaka, Bangladesh, un Atelier régional sur la production et la conservation d'espèces de petits poissons indigènes pour l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et des moyens de subsistance des populations rurales en Asie du Sud et du Sud-Est. Le but était de réunir diverses parties concernées pour des échanges de connaissances et pour élaborer des lignes directrices, des technologies durables pour la production, la gestion et la conservation de ces poissons qui profiteront aux populations de toutes ces régions. Une quarantaine de personnes venues de sept pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est participaient à cet événement étalé sur un jour et demi.

Il était organisé par la Direction de la gestion des pêches du Bangladesh, l'Université agricole du Bangladesh et le Département de la nutrition humaine, Faculté des sciences de la vie, Université de Copenhague, Danemark. Et il faisait suite à un atelier semblable qui avait eu lieu en 2003.

Le Directeur général du Département des pêches du Bangladesh préside la séance d'ouverture et Mme Shakuntala Thilsted du Département de la nutrition, Université de Copenhague, prononce le discours inaugural.

Le poisson constitue un élément important de l'alimentation habituelle des populations d'Asie du Sud et du Sud-Est. Un vieil adage dit que « le riz et le poisson font le Bangladeshi ». Il illustre bien la place essentielle occupée par le poisson dans ce pays, juste après le riz. Mme Thilsted rappelle que les discussions internationales sur la malnutrition insistent sur la nécessité d'améliorer les apports en protéines des ruraux pauvres. Les protéines sont certes importantes d'un point de vue nutritionnel, mais les carences en micronutriments sont particulièrement préjudiciables à la croissance.

Le poisson est généralement considéré comme une très bonne source de protéines et de micronutriments. Et les petits poissons indigènes sont très intéressants pour les micronutriments car ils se consomment souvent entiers, avec l'arête et parfois les viscères. Ils sont riches en vitamines A, zinc et calcium. Mme Thilsted continue en disant que cet atelier est aussi l'occasion de partager les résultats de dix années de recherche et de vulgarisation sur la contribution et le potentiel de production des petits poissons indigènes en bassins de polyculture au Bangladesh. Des projets de ce genre sont maintenant en cours de réalisation dans d'autres pays : Cambodge, Inde (aux Sundarbans, Bengale occidentale), Népal (région du Terai). Ils sont particulièrement intéressants parce que ces pays sont bien

Le poisson est généralement considéré comme une très bonne source de protéines et de micronutriments.

mal placés dans la liste de ceux qui ont des problèmes de malnutrition.

Les interventions en matière de nutrition doivent bien tenir compte des habitudes alimentaires locales, dit Mme Thilsted. Selon la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), la consommation moyenne annuelle de poisson par habitant dans les pays du bassin inférieur du Mékong est de 20 kg. Elle est de 4,7 kg en Inde, de 13,6 kg au Bangladesh.

Par le passé, dit Mme Thilsted, les projets en matière de nutrition se préoccupaient surtout de l'apport en viande et en lait. Ils s'inspiraient évidemment des modes de consommation des pays occidentaux. Le poisson et produits dérivés, qui constituent pourtant un élément important du régime

*Cet article a été écrit par **Neena Koshy** (icsf@icsf.net), chargée de programme à l'ICSF*



NEENA KOSHY/ICSF

Dans un bassin expérimental de l'Université agricole du Bangladesh. L'élevage d'espèces appréciées, comme la carpe indienne sur cette photo, peut être d'un bon rapport.

alimentaire des populations d'Asie du Sud et du Sud-Est, étaient laissés de côté.

Pour être une source valable de nutrition, un aliment doit être riche en nutriments et être consommé régulièrement. Il apparaît, dans des pays comme le Cambodge et le Bangladesh, que le petit poisson indigène constitue entre 50 % et 60 % du poisson consommé pendant la saison de production, ce qui pourrait être aussi le cas dans d'autres pays d'Asie du Sud et du Sud-Est. Utilisé largement par la population du Bangladesh, le petit poisson indigène mérite toute l'attention de ceux qui étudient le problème de la malnutrition, et qui devraient mettre en évidence son apport potentiel dans ce domaine.

Malheureusement, les analystes oublient souvent de prendre en compte le poisson pris et consommé sur place, du poisson qui entre dans l'alimentation des pauvres des campagnes. Ces gens sont consommateurs de petit poisson, et on dénombre 140 espèces de ce type parmi les 260 espèces de poissons d'eau douce répertoriées au Bangladesh. Pourtant il est encore considéré comme du poisson de rebut et n'apparaît donc pas dans les statistiques de la production.

À l'atelier de Dhaka, plusieurs communications ont été faites sur le rôle de ces petits poissons pour l'alimentation et les moyens de subsistance des populations locales, notamment le mola (*Amblypharyngodon mola*) qui est abondant et apprécié. Les participants ont dit qu'il était important de conserver ces espèces.

Les divers exposés qui ont été faits au cours de l'atelier montrent que la polyculture en eau douce où entre le mola riche en nutriments et d'autres espèces de valeur commerciale élevée destinées au marché, comme les grandes carpes indiennes (*catla*, *rohu*, *mrigal*) et les crevettes géantes d'eau douce (*Macrobrachium rosenbergii*), s'avère très rentable. Le mola assurant son propre recrutement, il n'y a pas à dépenser à chaque fois pour des alevins et juvéniles. Et on peut faire trois récoltes dans l'année car, contrairement à d'autres espèces de bonne valeur marchande pour lesquelles il faut attendre entre 8 et 9 mois avant qu'elles n'aient la taille requise (avec donc une seule récolte par an), le mola passe de l'état juvénile à sa taille optimale en une courte période. Ce niveau de production de mola infirme l'idée que l'introduction de petites espèces indigènes dans des étangs en polyculture ferait chuter le rendement des

espèces à valeur marchande élevée. Il a été constaté, au contraire, que la production de mola s'accompagne d'une augmentation de 10 % du rendement total des étangs.

Une polyculture avec introduction de petites espèces indigènes est bénéfique en termes de revenus et c'est bien en même temps pour la santé des gens pauvres des campagnes grâce à l'apport en nutriments et micronutriments de ces modestes poissons. Dans l'un des exposés, on a fait remarquer que 90 % des espèces à forte valeur commerciale étaient vendues et que 90 % des petits poissons indigènes servaient à l'alimentation familiale. Le prix abordable du mola permettait aux foyers démunis d'avoir un aliment très nutritif.

L'un des gros obstacles à l'élevage des petites espèces indigènes a été le manque d'information sur les avantages de ce type de polyculture, notamment l'idée fausse que ces petits poissons seraient en concurrence pour la nourriture avec les gros poissons dont la croissance serait ainsi freinée. Les paysans enlevaient le petit poisson indigène des étangs avant d'y introduire les espèces commerciales. Cette pratique a entraîné une

Une polyculture avec introduction de petites espèces indigènes est bénéfique en termes de revenus et c'est bien en même temps pour la santé des gens pauvres des campagnes grâce à l'apport en nutriments et micronutriments de ces modestes poissons.

réduction radicale du mola qui autrefois était en abondance.

Informer

Au Bangladesh, on essaie actuellement de conserver ces espèces, notamment par des techniques de reproduction. Et des programmes de vulgarisation sont en cours pour faire prendre conscience aux gens de l'intérêt de ce poisson, pour apporter dans les campagnes des protéines bon marché et facilement disponibles.

La Direction des pêches et l'Université agricole du Bangladesh travaillent en complémentarité. L'Université effectue des recherches sur l'intérêt des petites espèces indigènes et la Direction des pêches, sur le terrain, aide à la réalisation des projets dans ce domaine par l'intermédiaire d'agents de vulgarisation efficaces qui ont de bonnes relations avec les pisciculteurs, lesquels s'avèrent très réceptifs.

Visite sur le terrain

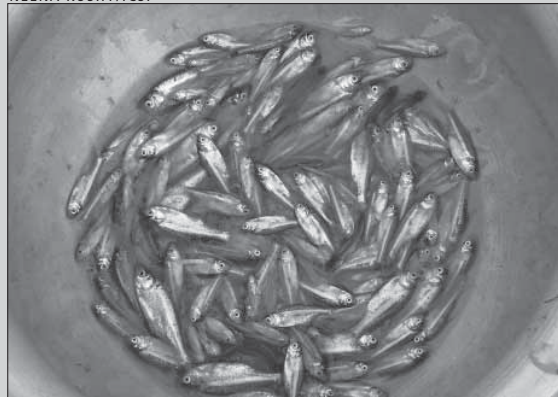
L'atelier a été suivi d'une journée de visite sur le terrain. Au terme d'un parcours de trois heures sur une petite route cahoteuse mais pittoresque, nous arrivons dans le joli village de Mymensingh, situé sur la rive ouest de l'un des plus grands fleuves du sous-continent indien, le Brahmapoutre. Une multitude de bassins annoncent que l'élevage de poissons est assurément une activité majeure dans cette localité.

Nous sommes chez Mohammed Kamaluddin, propriétaire de l'un d'entre eux. Il nous explique brièvement le type d'aquaculture qu'il pratique, les avantages et les difficultés de la polyculture avec le *mola* et l'intérêt de cette espèce pour l'alimentation de la famille. L'exploitation de Kamaluddin est divisée en deux parties : une petite et une plus grande. Dans la petite, il élève en monoculture intensive du *Pangasius sutchi*, une espèce de silure de Thaïlande. Dans la plus grande (environ 40 ares), il combine carpe et *mola*. Il y avait là auparavant des terres agricoles. Kamaluddin dit qu'il gagne dix fois plus avec son poisson qu'en cultivant la terre. Si on ajoute le *mola* à des carpes ou d'autres espèces, il n'y a pas besoin de quantités supplémentaires de nourriture. L'introduction de *mola* ne gêne pas la croissance de l'espèce majeure. Une fois le peuplement par des juvéniles réussi, il n'y a plus de frais sur ce chapitre car cette espèce assure naturellement son renouvellement.

Kamaluddin signale cependant un problème dans cette polyculture : des cas de mortalité massive pendant la période hivernale. Le professeur Abdul Wahab, directeur national du projet des espèces indigènes, dit que des études complémentaires seront nécessaires pour bien comprendre ce phénomène.

Lorsque ce genre de choses arrive, il est cependant facile de trouver des juvéniles. C'est là un autre avantage de la polyculture avec *mola*. Le *mola* est un excellent choix pour une polyculture avec carpe ou crevette géante d'eau douce ; mais il ne survit pas en polyculture intensive s'il y a aussi en abondance dans le bassin certaines espèces comme le *panga* (silure exotique).

NEENA KOSHY/ICSF



Le *mola* élevé dans les étangs du Bangladesh est une source de protéines que même les pauvres peuvent se procurer

Si les étangs sont bien gérés, on peut récolter 40-60 kg de *mola* dans un mois, précise Kamalludin, vendus habituellement sur les marchés locaux. Comme il ne coûte pas cher et qu'il fait partie des habitudes alimentaires locales, les gens pauvres des campagnes l'apprécient.

Kamaluddin ajoute que, après l'introduction de petites espèces indigènes dans des bassins d'eau douce en polyculture, on a constaté un triplement de la consommation de ces poissons dans les familles des éleveurs.

Il existe une demande croissante pour le *mola* sur le marché. Le prix a parfois atteint 200 takka (3 dollars) le kg alors que la carpe restait à 150 takka (2 dollars). C'est une bonne nouvelle pour les propagateurs de l'élevage en polyculture et pour ses praticiens. Le problème c'est que, avec l'augmentation de la demande, les prix vont peut-être aussi augmenter et les pauvres des campagnes auront alors du mal à se procurer des aliments riches en micronutriments sous leur forme habituelle et principale.



Travailleurs sur un bassin à l'Université agricole du Bangladesh, où l'on expérimente la polyculture avec ajout de petites espèces indigènes

L'inclusion de ces espèces en polyculture améliore les disponibilités en protéines et micronutriments de la famille de l'éleveur et aussi ses revenus (voir l'encadré Visite sur le terrain). Mme Thilsted a fait remarquer qu'une communauté qui pratique l'élevage de poissons n'accepterait pas un projet intéressant seulement pour la sécurité nutritionnelle et ayant peut-être une incidence négative sur le rendement global des espèces qui rapportent le plus. Fort heureusement, ajouter des petits poissons indigènes aux étangs de polyculture présente en fait un intérêt nutritionnel sans impacter la production

totale. Cela permet même d'augmenter la production totale pour une meilleure valeur nutritionnelle.

Ce modèle de polyculture pourrait être reproduit dans la région des Grands Lacs d'Afrique, où l'on trouve diverses espèces de petits poissons indigènes, comme le *daaga*. De tels projets sont tout à fait appropriés dans des régions confrontées pareillement à des problèmes de pauvreté, de moyens de subsistance, de sécurité alimentaire, de gros élevages contre de petits élevages, de production pour l'exportation contre production pour la consommation familiale.

Pour plus d'information



www.fao.org/fishery/countrysector/naso_bangladesh/fr

FAO - Aperçu général de l'aquaculture au Bangladesh

www.enaca.org

Réseau des centres d'aquaculture de la région Asie-Pacifique

www.worldfishcenter.org/wfcms/HQ/article.aspx?ID=64

Le Centre WorldFish : développer une aquaculture durable

www.bau.edu.bd

Université agricole du Bangladesh

Nouveautés

De nouvelles sources d'informations sur la pêche et les communautés de pêcheurs sont maintenant disponibles gratuitement sur le site de l'ICSF

48

Guide ICSF : Pour mieux comprendre la Convention sur le travail dans le secteur de la pêche, 2007, publié aussi en arabe et dans quatre langues indiennes (telugu, marati, gujarati, malayalam). Les liens sont dans l'encadré

Ce petit manuel explique le contenu de la convention adoptée en juin 2007, à Genève, lors de la 96^{ème} Conférence internationale du travail de l'OIT (Organisation internationale du travail).

Déjà disponible en anglais, français et espagnol, il est destiné aux pêcheurs, aux organisations non gouvernementales, aux décideurs, aux syndicats, aux chercheurs et autres parties concernées pour mieux comprendre les avantages potentiels et les répercussions de cette convention sur la pêche artisanale et à petite échelle des pays en développement.

AMP : études de cas

Des études de cas relatives aux aspects sociaux des aires marines protégées (AMP) avaient été présentées au cours de l'atelier sur les AMP indiennes. Elles sont maintenant disponibles en ligne. Elles documentent et analysent les expériences et les points de vue des communautés de pêcheurs qui vivent à l'intérieur ou à proximité de certaines AMP dans ce pays. Elles font des suggestions sur la manière d'intégrer la question des moyens de subsistance à la problématique globale des AMP.

Le Parc national et Sanctuaire marins du golfe de Kutch parle surtout de la pollution, de la dégradation des habitats provoquées par l'industrialisation dans cette région.

Aspects sociaux de la protection des tortues marines en Orissa, Inde : le Sanctuaire marin de Gahirmatha et les plages de nidification de Rushikulya et Debi traite du cadre juridique

de la protection des tortues marines. Cette étude documente les incidences sociales des mesures de protection des tortues sur les communautés de pêcheurs et analyse leurs rapports avec divers éléments de ce programme.

Les problèmes des communautés de pêcheurs dans la Réserve de tigres des Sundarbans fait une présentation générale du cadre juridique, de l'élaboration et de l'application de la réglementation des pêches, et documente et analyse les expériences des communautés locales de pêcheurs dans cette région du Bengale occidental. Cette étude explore aussi diverses possibilités de rééquilibrage entre les objectifs de protection de la faune et les impératifs de préservation des moyens d'existence des populations concernées.

Les travaux de cet atelier sur les AMP indiennes (prospectus, compte-rendu, déclaration de consensus) sont disponibles en ligne. Le site a été mis à jour et on a ajouté des coupures de presse et des affiches préparées pour l'événement.

Déclarations et communications

La page Déclarations du site de l'ICSF a été récemment mise à jour, avec les déclarations faites par les organisations de la société civile lors de la 28^{ème} session du Comité des pêches (COFI) de la FAO.

Elles portaient sur le point 9 de l'ordre du jour, intitulé *Pour une pêche artisanale durable : associer la pêche responsable au développement social*. Des déclarations ont également été faites sur la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable et sur le point 6 de l'ordre du jour relatif aux Décisions et Recommandations de la 4^{ème} session du Sous-comité de l'aquaculture. Ces documents sont disponibles en ligne.

Deux communications faites par des représentants de l'ICSF ont également été

Toutes les ressources d'information de l'ICSF (icsf@icsf.net) sont disponibles gratuitement sur le site www.icsf.net

prises sur le site : *Gestion fondée sur des droits : le rôle des communautés de pêcheurs dans le MCS en Inde*, de Sebastian Mathew à l'atelier national GOI/BOBP-IGO sur le suivi, le contrôle et la surveillance, décembre 2008 ; *Les femmes dans les activités après capture : la situation en Asie*, de Chandrika Sharma à la Conférence sur les femmes de la pêche en Asie du Sud-Est, décembre 2008.

Les SAMUDRA News Alerts : vos commentaires

Dans ce service *Alertes actualités*, les inscrits peuvent désormais faire part de leurs commentaires à propos des sujets qui apparaissent dans la sélection quotidienne. Ces commentaires seront rassemblés et mis sur le site de l'ICSF. Dans la sélection hebdomadaire, il y aura aussi des liens vers ces commentaires.

Site juridique

Le site de l'ICSF consacré aux textes juridiques internationaux (legal.icsf.net) a aussi été mis à jour, avec l'ajout du *Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*. Les informations concernant la ratification et les signataires pour toutes les conventions contraignantes ont été actualisées. La section Documents connexes contient des informations sur les comptes-rendus et autres publications provenant des secrétariats des divers instruments juridiques.

Guide de l'ICSF : Pour mieux comprendre la Convention sur le travail dans la pêche, 2007

arabe

icsf.net/icsf2006/uploads/publications/book/pdf/english/issue_8/ALL.pdf

marathi

icsf.net/icsf2006/uploads/resources/usefulDocs/docs/english/%3C1238555302829%3EILO%20Marathi.pdf

telugu

icsf.net/icsf2006/uploads/resources/usefulDocs/docs/english/%3C1238555273916%3EILO%20Telugu%20full%20text.PDF

gujarati

icsf.net/icsf2006/uploads/resources/usefulDocs/docs/english/%3C1238555338750%3EILO%20Gujarathi%20Text.pdf

malayalam

icsf.net/icsf2006/uploads/resources/usefulDocs/docs/english/%3C1238555187123%3EMalayalam%20ILO%20Guide%20book.pdf

AMP : études de cas

Le Parc national et Sanctuaire marins du golfe de Kutch

icsf.net/icsf2006/uploads/resources/usefulDocs/docs/english/%3C1238387193203%3EREport-Gujarat-MPA_final_march09_kg.pdf

Aspects sociaux de la protection des tortues marines en Orissa, Inde : le Sanctuaire marin de Gahirmatha et les plages de nidification de Rushikulya et Debi

icsf.net/icsf2006/uploads/resources/usefulDocs/docs/english/%3C1238387008616%3EOrissa_paper_final_3march_aftercomments_kg_2_.pdf

Les problèmes des communautés de pêcheurs dans la Réserve de tigres des Sundarbans

icsf.net/icsf2006/uploads/resources/usefulDocs/docs/english/%3C1238387378484%3ESundarbans_report_2march_kg.pdf

Les aspects sociaux dans la mise en oeuvre des aires marines protégées - Quels avantages pour les communautés de pêcheurs ?

www.icsf.net/icsf2006/jspFiles/mpa/indiaWorkshop.jsp

Déclarations et communications

Point 6 de l'ordre du jour relatif aux Décisions et Recommandations de la 4ème session du Sous-comité de l'aquaculture

www.icsf.net/SU/stmt/O

Gestion fondée sur des droits : le rôle des communautés de pêcheurs dans le MCS en Inde

icsf.net/icsf2006/uploads/resources/presentations/pdf/english/1238566336136%3EBOBP-IGO_MCS_Workshop_Mathew_2.pdf

Les femmes dans les activités après capture : la situation en Asie

icsf.net/icsf2006/uploads/resources/presentations/pdf/english/1228912215761%3ESeafish_ICSF_nopic%5B1%5D.ppt

ÉQUATEUR

Nouvelle loi

Le 17 février 2009, l'Assemblée nationale de l'Équateur approuvait le projet de loi sur la souveraineté alimentaire qui vise à assurer l'autosuffisance pour que la population ait une nourriture saine, nutritive et culturellement adaptée. Mais le processus enregistrait un revers le 20 mars lorsque le Président du pays, Rafael Correa, bloquait certaines dispositions du texte, dont l'une en particulier stipulait que les terres acquises de façon illégale sur le littoral, notamment les mangroves, devaient être restituées à l'État. Ce retournement est attribué aux pressions exercées par la filière aquacole.

Malgré la reconnaissance officielle du droit à l'alimentation en tant qu'élément intrinsèque du droit à la vie et à la santé, un enfant sur cinq souffre encore de malnutrition en Équateur. Cette nouvelle loi, qui a pour

objectif de résoudre cette contradiction, est le résultat des délibérations de la Commission sur la souveraineté alimentaire, composée de fonctionnaires et de représentants de la société civile. Cette commission avait pour mission de formuler, dans un délai de un an et en mettant

et de développement rural.

La nouvelle loi spécifie que les terres occupées illégalement, essentiellement par l'industrie aquacole, devraient faire retour à l'État afin de reconstituer la mangrove. Selon le député Abel Ávila, cet accident de parcours illustre à l'évidence les



en œuvre une large consultation publique, une législation censée résoudre les problèmes fonciers

pressions exercées par l'influent lobby des éleveurs de crevettes qui ne veulent pas d'une telle

disposition. « Nous ne voulons pas que cette activité illicite soit régularisée », réaffirme M. Ávila.

La nouvelle loi définit comme suit la souveraineté alimentaire : « Le droit des peuples à définir leurs propres politiques et stratégies de production, de stockage, distribution et consommation des aliments, dans l'optique du droit à une alimentation suffisante, saine et nutritive pour toute la population, en respectant leur culture et la diversité des modes de production, de commercialisation et la gestion des espaces ruraux des paysans, des pêcheurs et des indigènes, toutes choses dans lesquelles les femmes ont un rôle important ».

La principale source de l'alimentation (de nature végétale ou animale, venant de l'aquaculture ou de la pêche) sera une production nationale, respectueuse de l'environnement, inclusive et interculturelle, la préférence étant donnée aux producteurs petits et moyens, cela afin de réduire la dépendance vis-à-vis des apports alimentaires extérieurs. La pêche artisanale est définie ainsi : « Activités de pêche menées par des personnes utilisant une main-d'œuvre familiale, avec des niveaux d'investissement bas, et ayant lieu généralement dans des zones côtières et des lacs ».

On espère que, dans le courant de l'année prochaine, les dispositions de la nouvelle loi seront pleinement adoptées, notamment en ce qui concerne la remise en état des mangroves. Ses partisans disent que l'État ne doit pas retirer d'une main ce qu'il donne de l'autre.

Pour plus de détails, voir :

Page Souveraineté alimentaire du site de l'Assemblée nationale de l'Équateur
http://asambleanacional.gov.ec/blogs/soberania_alimentaria/
 Site de la C-CONDEM
<http://www.ccondem.org.ec/boletin.php?c=594>
 Journal El Mercurio
 "Observaciones a ley de Soberanía Alimentaria" 21/03/2009
http://www.elmercurio.com.ec/web/titulares.php?seccion=LPdYzLB&codigo=9DyJgOO2xi&nuevo_mes=03&nuevo_ano=2009&dias=21-icias=2009-03-21

—Résumé de Brian O'Riordan

50

PROFIL ORGANISATIONNEL

Ecoceanos

Fondé en 1998, le Centre Ecoceanos pour la conservation et le développement durable est une organisation de la société civile indépendante établie à Santiago, Chili. Ses objectifs sont les suivants : préserver et gérer de façon durable les ressources des écosystèmes côtiers et océaniques, promouvoir une participation renforcée et dynamique de la société civile à la gestion des ressources, développer une pêche artisanale durable et la vie économique en général dans les communautés côtières.

L'économie du pays et le bien-être de sa population reposent sur les ressources en eau douce, les ressources marines et les divers écosystèmes d'un littoral long de 4 200 km. Ecoceanos organise des campagnes de sensibilisation de l'opinion publique aux problèmes de la mer, de mobilisation de la société civile en faveur d'un développement durable et équitable.

Ecoceanos agit à plusieurs niveaux - national, régional, international - et œuvre en proche collaboration avec des représentants des gens de la pêche, du littoral, des populations autochtones. Au cours des dix dernières années, Ecoceanos a fait campagne contre la privatisation des ressources halieutiques et côtières via le système des quotas individuels transférables (QIT) appliqué dans le cadre de la Loi générale sur la pêche et l'aquaculture (2002), et aussi contre l'installation d'enclaves consacrées à l'élevage du saumon sur la côte sud. En octobre 2008, un Décret présidentiel qualifiait la zone économique exclusive (ZEE) chilienne de sanctuaire pour toutes les espèces de baleines. Cette mesure est considérée comme le résultat d'une longue campagne d'Ecoceanos, menée avec la Confédération nationale des

pêcheurs artisans du Chili (Conapach) et le Centre de conservation des cétacés (CCC). Elle obtenait le soutien populaire pour une interdiction permanente de la chasse à tous les cétacés dans une zone de 35 millions de km² dans le Pacifique Sud-Est.

En Patagonie, il y a eu aussi une campagne soutenue par des groupements de la pêche artisanale et des OSC pour réclamer un moratoire sur l'expansion de l'industrie salmonicole et sur l'octroi de 1 170 concessions supplémentaires dans la région de Magellan, au sud du pays. Il s'agissait d'obtenir une régulation de la filière salmonicole et de protéger la biodiversité marine, la santé publique et les droits des communautés côtières et de la pêche artisanale.

Ecoceanos est également engagé dans diverses actions afin d'obtenir une réglementation de la pêche au krill dans le cadre de l'ASOC (Coalition sur l'Antarctique et l'Océan Austral). L'exploitation croissante du krill, qui est le fait de sociétés norvégiennes essentiellement, apporte de la matière première aux fabriques d'aliments travaillant pour l'industrie du saumon chilienne en pleine expansion.

Ecoceanos a également tenu un rôle actif dans les discussions visant à instaurer une nouvelle organisation régionale de gestion des pêches (RMFO) pour le Pacifique Sud. En 2007, dans le cadre de son action au sein de la Coalition pour la conservation des profondeurs océaniques (DSCC), Ecoceanos a contribué à obtenir l'interdiction du chalutage de grand fond en haute mer dans le Pacifique Sud-Est.

Pour plus d'informations, voir www.ecoceanos.cl



SITE INTERNET

Voix de la pêche

<http://voices.nmfs.noaa.gov/index.html>

Base de données d'Histoire orale qui documente la vie des gens de la pêche aux États-Unis, constituée par le Service national des pêches maritimes (NMFS) de l'Administration nationale des océans et de l'atmosphère (NOAA).

Ce dépôt central permettra de consolider, archiver et diffuser les témoignages oraux relatifs à la pêche commerciale, de loisir ou de subsistance des États-Unis et de ses territoires. Ils ont été collectés auprès des pêcheurs et de leurs épouses, auprès des ouvriers et ouvrières d'usines, commerçants et employés à terre, pêcheurs plaisanciers, pêcheurs de subsistance, scientifiques,

gestionnaires des ressources marines, etc.

Chaque histoire prise séparément est une plongée dans la vie professionnelle et personnelle de ceux et celles qui témoignent. Toutes ensemble, elles mettent en pleine lumière les thèmes, les problèmes et préoccupations des populations de pêcheurs au fil du temps. *Voix de la pêche* est une précieuse base de données ouverte à tous pour informer, éduquer et mettre une abondante information primaire à la disposition des chercheurs intéressés par la vie locale dans sa relation avec son environnement marin.

LIVRES

52

Trop d'engrais dans les lacs

THE ALGAL BOWL : Surfertilisation des plans d'eau douce et des estuaires, de David W. Schindler et John R. Vallentyne, Earthscan, Londres, pbk, 334 p, 2008, ISBN 978-1-84407-623-9

Dans cet ouvrage, deux des plus grands spécialistes nord-américains de l'eau ont collaboré pour traiter du problème de l'eutrophisation, c'est-à-dire de l'apport excessif de nutriments dans les plans d'eau, ce qui conduit à une prolifération d'algues (bloom). *The Algal Bowl: Overfertilization of the World's Freshwaters and Estuaries* est une version révisée et mise à jour de *The Algal Bowl: Lakes and Man*, un livre qui avait fait date. Cinq chapitres sont consacrés aux nouveaux résultats de la recherche, notamment

en ce qui concerne les effets de l'eutrophisation sur des estuaires.

Parlant des signes de déséquilibre des écosystèmes (prolifération des algues, mortalité des poissons), les auteurs énumèrent les conséquences du mal en bien des endroits du monde : déplacements de populations, difficultés économiques, raréfaction de l'eau potable, destruction des pêcheries...

Leurs observations portent essentiellement sur l'Amérique du Nord, mais les phosphates sont partout un danger pour tous les plans d'eau. Après avoir exposé les aspects scientifiques de l'eutrophisation, les auteurs suggèrent des stratégies et des remèdes pour s'attaquer au problème.

CITATION

La pêche ce n'est plus attraper ce qu'on peut avec son savoir-faire. C'est maintenant une affaire de sélectivité et de technologie. Et c'est pourquoi une bonne partie de la pêche a disparu.

—MIKE SMYLLIE

IN 'HERRING: A HISTORY OF THE SILVER DARLINGS'

FLASHBACK

Avant tout, lutter contre la faim et la pauvreté

Les communautés de pêcheurs autochtones qui sont si dépendantes des ressources côtières et marines ont tout intérêt à ce que celles-ci soient exploitées de façon durable et préservées sur le long terme. Il faut d'ailleurs noter que, plusieurs décennies avant que les problèmes de protection et d'exploitation durable des ressources côtières et marines soient débattus dans les forums internationaux, des pêcheurs de bon nombre de pays en développement avaient déjà essayé d'attirer l'attention sur certains aspects, en particulier la pollution, le développement incontrôlé de la pêche industrielle et de l'aquaculture intensive, le chalutage de fond pour la crevette : toutes choses qui avaient des répercussions fâcheuses sur la diversité biologique de la zone côtière et sur leurs moyens d'existence.

Dans ce contexte, on ne peut que se réjouir de ce que les gouvernements aient déclaré vouloir s'engager plus avant dans la mise en oeuvre des objectifs de la CDB, notamment en réduisant de façon significative, à l'horizon 2012, les



pertes actuelles de biodiversité côtière et marine. C'est également une bonne chose qu'on ait mis l'accent sur la participation des populations locales autochtones, sur le maintien d'un accès préférentiel aux lieux de pêche traditionnels pour les pêcheurs artisans et à petite échelle, sur le fait que la lutte contre la pauvreté doit rester un objectif majeur et direct du Programme d'action.

Pour la pêche artisanale et à petite échelle, il y a là certainement des possibilités d'agir sur certains aspects qui ont des répercussions à la fois sur leurs moyens d'existence et sur la biodiversité. Cela permettrait, par exemple, d'attirer l'attention sur des cas de pollution du littoral par divers effluents, par des rejets de sites industriels et d'exploitation minière, des fabriques de farine de poisson, et d'obtenir peut-être des mesures de contrôle. Cela permettrait aussi de réglementer de façon stricte le chalutage de fond, tout particulièrement dans les pêcheries multispécifiques tropicales. Cela permettrait de lutter contre la pollution et les destructions provoquées par l'aquaculture intensive. Cela permettrait peut-être aux pêcheurs d'obtenir une reconnaissance officielle, sur le plan juridique, institutionnel et financier, pour les mesures de gestion qu'ils ont mises en oeuvre de leur propre initiative.

Mais pour que tout cela ne reste pas au stade des vœux pieux, il est indispensable que les autorités gouvernementales prévoient un cadre juridique ad hoc qui reconnaisse, protège et renforce les droits d'accès à la ressource des communautés littorales. Elles ont le droit d'exploiter de manière responsable sa diversité biologique pour pouvoir se nourrir, gagner leur vie ; elles ont le droit de participer à tous les niveaux aux processus décisionnels en matière de gestion des ressources disponibles. En ce qui concerne les aires marines protégées, il faut absolument éviter d'imposer des modèles préfabriqués qui ne tiennent pas compte du contexte historique et du savoir-faire local. Il existe plein d'exemples qui montrent bien que les programmes de protection non participatifs, c'est-à-dire qui omettent de s'enrichir du savoir local et des initiatives locales, ne parviennent pas à de bons résultats, ni pour la protection de la diversité biologique ni pour la lutte contre la pauvreté. Parfois ils aggravent même l'état de pauvreté de ces populations déjà bien fragiles tant sur le plan économique que social. Citons cette réflexion du canadien David Suzuki, généticien et écologiste bien connu, lors de sa communication inaugurale à la COP7 : « Si nous ne luttons pas contre la faim et la pauvreté, ne perdons pas notre temps avec les problèmes écologiques, parce que les gens ont bien d'autres soucis ».

—in SAMUDRA n° 37, mars 2004, Éditorial



Citation littéraire

La mer

*Un seul être, mais pas de sang.
Une seule caresse, mort ou rose.
Vient la mer qui réunit nos vies
Et attaque seule et s'étale et chante
Nuits et jours, hommes et créatures.
Son essence : feu et froid, mouvement.*

— *Pablo Neruda*

